



REGLES DE JEU CASEBOOK

EDITION 2011

Compilée et Préparée
par la Commission des Règles de Jeu de la FIVB
©2011 Fédération Internationale de Volleyball

(Version française traduite par Jean-Claude Baccus - Membre de la Commission FIVB des Règles de Jeu)

INDEX

PAGE	SUJET	CAS
2	INDEX	
3	PREFACE	
4	PARTIE I: PRINCIPES THEORIQUES D'APPLICATION	
8	PARTIE II: CAS	
8	CHAPITRE 1 - PARTICIPANTS	
8	Objets Interdits	1.1 – 1.2
8	Capitaine	1.3 – 1.7
10	Coach	1.8 – 1.13
12	CHAPITRE 2 – FORME DU JEU	
12	Le Toss	2.1
12	Fautes de Position et de Rotation	2.2 – 2.7
15	CHAPITRE 3 - ACTIONS DE JEU	
15	Jouer la balle	3.1 – 3.10
18	Pénétration sous le filet	3.11 – 3.13
19	Joueur au filet ou touchant le filet	3.14 – 3.23
21	Service	3.24 – 3.30
23	Frappe d'attaque	3.31 – 3.35
24	Contre	3.36 – 3.49
28	CHAPITRE 4 - INTERRUPTIONS ET RETARDS DE JEU	
28	Remplacements	4.1 – 4.21
34	Temps-Morts et Temps-Morts Techniques	4.22 – 4.23
35	Demandes non-fondées	4.24 – 4.26
36	Blessures	4.27 – 4.30
38	Retarder le jeu	4.31 – 4.34
39	Interférence externe	4.35 – 4.36
41	CHAPITRE 5 - LIBERO	5.1 – 5.31
53	CHAPITRE 6 - CONDUITE DES PARTICIPANTS	6.1 – 6.9
57	CHAPITRE 7 - LES ARBITRES ET LEURS RESPONSABILITES	7.1 – 7.11
61	CHAPITRE 8 - CAS SPECIAUX	8.1 – 8.8

PREFACE

Le volley-ball est un « grand » jeu – demandez simplement aux millions de gens qui le jouent, le regardent, l'analysent et l'arbitrent. Il a été activement promu au cours des dernières années et s'est extrêmement développé comme un sport compétitif supérieur. L'augmentation de l'excitation, de la vitesse, de l'action explosive en donne une image de bonne santé et les énormes audiences de TV ont créé une force d'impulsion pour développer le jeu et le rendre plus simple et plus attrayant à une encore plus large gamme de téléspectateurs.

C'est la motivation de la continuelle transformation du texte des Règles.

C'est pourquoi pour avoir une application correcte et uniforme de ces règles à un niveau mondial il est aussi très important pour le développement du jeu.

Le casebook est un ensemble de situations de jeu avec les « Décisions Officielles » qui sont ou auraient du être prises. Elles ont été approuvées par la Commission des Règles de Jeu et basées sur l'édition la plus récente de ces Règles.

Ces décisions entendent clarifier l'esprit et le sens des Règles Officielles et sont les interprétations qui doivent être suivies pendant toutes les compétitions.

En publiant ce casebook la FIVB veut montrer des situations clé pour promouvoir et unifier le processus de prise de décision. Il est espéré que cette édition soit un grand avantage pour les joueurs, les entraîneurs et surtout des arbitres, pour que chacun puisse être confiant de la prise de décision conséquente, sans tenir compte de qui dirige le match ou du niveau de compétition.

Cette édition du Casebook a été compilée par Klaus Fezer au départ du travail original de Yoshiharu Nishiwaki qui lui-même était basé sur le travail du Dr Jim Coleman.

Cette édition a été possible grâce aussi à la contribution d'autres Membres de la Commission des Règles de Jeu et de Gavriel Kraus, le Président de la Commission d'Arbitrage Internationale ainsi que d'autres Membres de sa Commission.

Cette édition est basée sur les Règles 2009-2012 approuvées lors du Congrès de 2008.

Sandy Steel

Président de la Commission des Règles de Jeu

Partie I : THEORIE ET PRINCIPES D'APPLICATION

L'arbitre est un de ceux qui mettent les règles en pratique. Pour une application correcte des règles, les arbitres doivent les connaître à la perfection et les appliquer correctement dans le contexte du jeu. Mais la chose la plus importante est qu'ils devraient posséder les principes de base de la formulation des règles. Sinon, ils peuvent avoir une incompréhension des règles et auront naturellement de grandes difficultés à les appliquer correctement. Spécialement lorsqu'une situation, qui n'a pas été clairement établie dans les règles, l'arbitre a autorité pour prendre une décision. La Règle 23 stipule que « Le 1er arbitre a un pouvoir de décision sur toutes les questions du jeu, y compris celles qui ne sont pas prévues par les Règles ».

Seulement par une bonne base de la connaissance complète des règles et des principes fondamentaux de leur formulation et de leur application, ceci peut être réalisé.

1. La Fonction des Règles :

Naturellement si vous voulez appliquer les règles correctement, vous devez connaître quelles sont les fonctions de ces règles. En général, les Règles ont les fonctions suivantes :

A) Caractéristique du jeu :

Les Règles donnent les caractéristiques du jeu et différencient le volley-ball des autres sports .

- a. Les règles stipulent les conditions : des équipements pour le jeu, du terrain et ses mesures, des règles du filet et des ballons etc ...
- b. Les règles gèrent le nombre de participants, le nombre de joueurs en jeu et leur position, ordre de rotation, etc ...
- c. Les règles précisent les méthodes de jeu, comment garder la balle en jeu, l'espace de passage et comment gagner un point, un set ou un match.

B) Légalisation de la Technique

Plusieurs règles donnent une définition claire et différencient les techniques correctes des techniques illégales. Ces règles, sous la rubrique technique, sont les règles qui nécessitent d'être bien étudiées et clarifiées par les arbitres pour une correcte application.

C) Jouer dans des conditions de Fair-Play

Toutes les règles concernant le terrain, les équipements, la technique ou la conduite des joueurs sont les mêmes pour tous les joueurs et les équipes. C'est « L'HONNETETE » . C'est un point critique dans l'arbitrage. Si l'application des règles est différente entre les équipes et même si cela n'est pas intentionnel de la part de l'arbitre, c'est une situation injuste. L'exactitude dans la compréhension et l'application des règles est l'élément fondamental d'honnêteté et de justice.

D) Fonction d'éducation

Avoir une «Conduite Sportive» est un objectif fondamental de comportement pour les athlètes dans tous les sports. Le Chapitre Sept, "Conduite des Participants", est rédigé dans ce but.

Tous les arbitres doivent mettre l'accent sur cette fonction qui est l'âme des sports. Le but du sport n'est pas seulement de participer à une compétition, mais aussi de créer une atmosphère d'esprit sportif et d'honnêteté mais aussi développer la compréhension et l'amitié universelle.

2. Les Facteurs influents dans la Formulation des Règles.

Les règles doivent être conformes aux demandes du développement du sport. Ainsi dans la formulation et la modification des Règles, les facteurs suivants devraient naturellement être pris en considération :

- A) Développement Technique et Tactique
Les règles ne devraient pas seulement correspondre aux demandes de développement technique et tactique, mais prendre aussi l'initiative dans la conduite du développement du sport.
- B) Les nécessités du Spectacle
La promotion de n'importe quel événement sportif, vers une mesure considérable, dépend de son attraction. L'attraction est montrée par le niveau de la motivation émotionnelle des foules. C'est donc une mesure des composantes SPECTACULAIRES produites par le jeu.
- C) Les exigences sociales
Le développement de sport moderne dépend beaucoup de l'élément social, la société. La publicité est la façon la plus importante et efficace d'accumuler l'intérêt et l'acceptation du public au sport. C'est un des facteurs de base qui doit être pris en considération.
- D) Les nécessités économiques
Naturellement, dans la promotion de n'importe quelle sorte de sport, il est absolument nécessaire d'avoir un soutien financier. Certaines concessions devraient être faites pour ce facteur.

3. Les principes fondamentaux de l'application des Règles :

Les principes fondamentaux de l'application des règles sont fondés naturellement sur les deux phases suivantes: la fonction des règles et les facteurs influents.

Sur la base des exigences de ces deux phases, les points suivants peuvent être reconnus comme les principes proéminents pour l'application des règles :

- A) Jouer dans des conditions correctes et équitables
Le principe fondamental est de donner toutes les conditions nécessaires et possibles pour permettre aux joueurs de jouer à leur plus haut niveau de performance.
Le niveau de performance montre le niveau du sport. Les athlètes ont été entraînés pendant les années pour participer à la compétition. Ainsi la compétition est une occasion importante pour les athlètes de montrer et d'évaluer leur effet d'entraînement et leur niveau de jeu réel. L'évaluation équitable du niveau d'athlètes, ou du résultat réel d'un match ou d'une compétition, vient seulement de l'exposition complète et de la performance suprême des joueurs.
Pour un arbitre, il est nécessaire d'être conscient du fait que chaque jugement technique simple aura une influence psychologique évidente sur les joueurs. N'importe quelle influence psychologique provoquera un effet positif ou négatif. Donc, une des exigences fondamentales pour les arbitres est de donner les chances nécessaires pour le plus haut niveau de performance des joueurs. De ce point de vue, le point très critique concernant le jugement de l'arbitre est son uniformité et stabilité. La base matérielle d'uniformité et de stabilité de jugement est l'exactitude et la base mentale est l'honnêteté. Un autre point pour les arbitres pour faciliter un haut niveau de performance est de contrôler correctement le tempo de jeu. Il ne devrait être ni trop rapide, ni trop lent.

B) Encourager le spectacle :

Le spectacle est un élément de base dans la promotion du sport. Réveiller l'enthousiasme des spectateurs est aussi un facteur, qui devrait être complètement considéré par l'arbitre. Par exemple, l'arbitre devrait estimer comment réduire et raccourcir les interruptions et comment développer plus de moments forts pendant le jeu. L'arbitre ne peut pas prendre l'initiative de motiver les spectateurs, mais au moins l'arbitre ne doit ni décourager les foules, ni atténuer leur enthousiasme. L'arbitre a aussi une responsabilité de promouvoir le sport.

C) La collaboration des Officiels

La base pour le meilleur travail de l'arbitrage, pour la nécessaire direction du match est la collaboration dans le corps arbitral. Chaque membre du corps arbitral a des autorités particulières et des responsabilités comme stipulé dans les règles. Chaque membre du corps arbitral a une position spéciale sur le terrain de façon à réaliser le devoir optimale. Bien que cette position puisse provoquer une restriction à la vision générale du jeu par cette personne, il est désigné pour que l'équipe arbitrale puisse avoir une meilleure vue globale du jeu. Ainsi, la collaboration complète entre les officiels est la seule façon d'assurer le jugement correct et de réaliser exactement les devoirs et les responsabilités allouées.

En conclusion, en synthétisant tous les points développés ci-avant, nous pouvons nous rendre compte qu'un arbitre n'est pas seulement la personne qui réalise le devoir de diriger le match et d'appliquer correctement les règles, mais aussi celui qui devrait considérer les influences des facteurs psychologiques, sociaux et techniques du jeu. L'arbitre n'est pas seulement un organisateur, ni arbitre, mais aussi un éducateur et un promoteur.

LES REGLES POUR L'EDITION 2011 DU CASEBOOK

Le Casebook 2011 est une réflexion sur les règles, qui ont été votées par le Congrès FIVB de 2008. Pendant que d'autres règles et changements philosophiques doivent être pris en considération, il faut se rappeler que les décisions citées ci-après et relatives à la compréhension des règles sont d'application aujourd'hui.

Note. :

Les équipes ont été nommées « A » et « b »

Les changements de l'édition 2011, comparée avec l'édition 2010 :

- beaucoup de cas sont restés les mêmes, seulement de petites modifications dans les termes ont été faites.
- les cas ont dû être renumérotés, les anciens nombres restent entre parenthèses.

Cas entièrement supprimés :

5.23

Cas modifiés en fonction des changements de règles :

5.11

5.17

Nouveaux cas :

1.13

3.10

4.21

4.34

5.27

5.28

5.29

5.30

5.31

2nde PARTIE : LES CAS

Chapitre 1 - Les participants

Objets interdits

<p>1.1</p> <p>Le 2nd arbitre remarque que le joueur remplaçant a une prothèse à la jambe. Un tel dispositif ou appareil est-il autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 2nd arbitre devra permettre l'entrée au jeu à moins que l'appareil ne cause un risque indu au joueur ou autres joueurs au jeu.</p> <p>Règle 4.5.1</p>
<p>1.2</p> <p>Une joueuse porte au doigt une bague avec un diamant aux arrêtes tranchantes. Le 1er arbitre lui demande de l'ôter. Elle répond que c'est impossible de l'enlever du doigt. Cette joueuse peut-elle jouer avec sa bague?</p>	<p>Décision</p> <p>Le principe de la règle est qu'elle doit enlever la bague. S'il lui est réellement impossible de l'ôter, la bague doit être bandée afin que les autres joueuses et elle-même ne puissent pas être blessées. Il est important pour l'arbitre de dire à la fois à la joueuse et au responsable de l'équipe qu'en contrevenant à la règle elle sera responsable des blessures qu'elle pourrait occasionner.</p> <p>Règle 4.5.1</p>

Capitaine

<p>1.3</p> <p>Le capitaine d'une équipe A en de nombreuses occasions questionne ou discute les décisions de l'arbitre et pose des questions en désirant savoir pourquoi certaines décisions ont été prises. Quelle est la réponse adéquate du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Quand, dans l'opinion du 1er arbitre, ce comportement excède les limites de la règle 5.1.2., le 1er arbitre devrait prévenir le capitaine au jeu par un avertissement verbal. Si ce comportement persiste, le capitaine au jeu devrait être pénalisé par une carte jaune. (point et service pour l'adversaire)</p> <p>Règles 5.1.2, 20.1, 20.2, 21.2, Figure 9</p>
<p>1.4</p> <p>Le capitaine au jeu n'est pas certain de l'ordre de rotation de son équipe et demande au 2nd arbitre de vérifier les positions de ses joueurs avant de continuer le jeu. Est-ce que cette demande est autorisée ?</p>	<p>Décision</p> <p>Requête légale. Le 1er arbitre demandera au 2nd arbitre de vérifier que les positions des joueurs sont correctes avant de continuer le jeu. Aucun des deux arbitres ne peut donner au capitaine au jeu une information autre, concernant l'autre équipe, que celle qui consiste à affirmer que l'alignement de l'autre équipe est correct. Aucune des deux équipes ne peut abuser du droit de faire cette demande.</p> <p>Règle 5.1.2.2</p>

<p>1.5</p> <p>Le capitaine de l'équipe au service a des difficultés pour essayer de déterminer quels joueurs de l'équipe adverse jouent à l'avant. Pour tenter de déterminer cela, le capitaine demande au 1er arbitre de vérifier l'alignement des adversaires.</p> <p>Est-ce autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Si une telle requête est peu fréquente, le 1er arbitre demandera au 2nd arbitre de vérifier l'alignement des joueurs adverses. Pourtant, la seule information qui sera fournie concernant les adversaires sera de dire si oui ou non les adversaires sont correctement positionnés. Aucune information ne sera donnée quant à savoir quels joueurs jouent à l'avant ou à l'arrière. Aucune information ne peut être délivrée quant à savoir quel joueur est un avant ou un arrière.</p> <p>Règle 5.1.2.2</p>
<p>1.6</p> <p>Le capitaine au jeu voit un juge de ligne signaler un toucher de balle au contre. Le 1er arbitre ne voit pas le signal du juge de ligne.</p> <p>Comment le capitaine au jeu demande-t-il légalement et poliment au 1er arbitre de parler au juge de ligne de ce signal ?</p>	<p>Décision</p> <p>A la fin de l'échange de jeu, le capitaine au jeu peut poliment lever une main pour demander à parler au 1er arbitre. Il peut demander une explication ou une interprétation du jugement de l'arbitre. Le 1er arbitre doit honorer cette demande.</p> <p>Règle 5.1.2.1 et 20.2.1</p>
<p>1.7</p> <p>L'arbitre commit une erreur dans l'application d'une pénalisation correcte. Sa décision fut contestée par le capitaine d'une équipe A. Le 1er arbitre affirma que sa décision était définitive et que la réclamation ne serait pas acceptée. Est-ce une décision correcte de l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'arbitre à tort. L'arbitre doit clairement établir sa ou ses raison(s) pour cette décision. S'il n'a pas satisfaction, le capitaine au jeu peut réserver son droit d'enregistrer son désaccord sur la feuille de match, comme protestation officielle, à la fin du match ou faire en sorte que le marqueur l'inscrive pour lui ou elle. Les protestations impliquant des règles ou l'application de pénalités sont autorisées et doivent être acceptées. Aucune discussion de l'incident n'est permise durant le match. Dans les compétitions internationales dans lesquelles il y a un Comité de Contrôle, le 1er coach de l'équipe qui proteste peut demander au Président du Jury une conférence des juges. Les procédures pour la conférence des juges sont données dans le guide d'arbitrage.</p> <p>Règles 5.1.2.1 et 23.2.4</p>

COACH

<p>1.8</p> <p>Avant le début d'un match, le 1er arbitre remarqua que le coach de l'équipe A portait une oreillette et parlait à une personne assise dans la tribune des spectateurs.</p> <p>Un tel appareil est-il autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'utilisation d'un tel moyen est autorisée. Deux statisticiens sont autorisés à prendre place sur le côté du terrain (à l'arrière de la zone de service) mais ils ne peuvent entrer sur le terrain ou dans la zone de contrôle via les bancs des réserves.</p>
<p>1.9</p> <p>Dans le 1er set d'un match entre A et B, le coach A était en désaccord avec le 1er arbitre. Le coach, alors, se dirigea vers le 2nd arbitre et demanda des explications concernant les jugements du 1er arbitre. Par deux fois, le 2nd arbitre lui parla pendant plus de 10 secondes.</p> <p>Est-ce l'application correcte des règles par le 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>D'après la règle 5.1.2, seul le capitaine au jeu est autorisé à parler aux arbitres pour demander des explications. Le coach n'est pas autorisé à parler aux arbitres. Le 2nd arbitre devrait refuser de lui parler et devrait lui demander de retourner sur le banc. Si ceci n'est pas réalisé, le 2nd arbitre devrait immédiatement le notifier au 1er arbitre et lui demander les sanctions appropriées.</p>
<p>1.10</p> <p>Lors d'un match, le coach B se déplaçait dans la zone libre près de la ligne de coté du terrain.</p> <p>Quand il voulut demander un temps mort il demanda à son assistant coach d'appuyer sur l'avertisseur sonore, après quoi le coach montra le geste officiel pour le temps mort.</p> <p>Est-ce que cette procédure est acceptable pour demander un temps mort ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci est une procédure acceptable pour signaler un temps mort. Le coach principal à la responsabilité de demander le temps mort, qui inclus d'appuyer sur l'avertisseur sonore et de montrer le geste. Dans le but de faciliter le déroulement du match selon les nouveaux droits du coach qui l'autorise à se déplacer le long de la zone libre, le coach a le droit d'autoriser n'importe quel membre de l'équipe d'appuyer sur l'avertisseur sonore mais le coach doit montrer de la main le geste officiel.</p> <p style="text-align: right;">Règles 5.2.1 5.2.3.3 et 5.3.1</p>

<p>1.11 (1.12)</p> <p>Durant un match l'assistant coach et l'entraîneur de l'équipe ont quitté le banc et ont suivi le coach principal le long des lignes de coté. Le 1^{er} arbitre doit-il interdire ce comportement? Est-ce un comportement acceptable ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le règlement autorise seulement le coach principal à se déplacer librement le long de la ligne de coté. Les autres membres de l'équipe doivent rester assis sur le banc ou être dans la zone d'échauffement. Les arbitres doivent prévenir le coach de l'équipe et demander à l'assistant coach et à l'entraîneur de rester assis.</p> <p>Règles 5.2.3.2 5.2.3.4 et 5.3.1</p>
<p>1.12 (1.13)</p> <p>Le coach d'une équipe entra dans le terrain de jeu via la ligne arrière pour donner des instructions à son Libéro. A une autre occasion il se déplaça, de manière illégale, dans la zone libre entre le prolongement de la ligne d'attaque et du prolongement de la ligne centrale. Sa position à cet endroit empêchait la vue du serveur par le marqueur.</p> <p>Quelle devrait être la réaction de l'arbitre dans ces cas?</p>	<p>Décision</p> <p>Le coach et seulement lui est autorisé de se déplacer dans la zone neutre entre le prolongement de la ligne d'attaque et la zone d'échauffement. Dans ce cas la position de coach était incorrecte en 3 points:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. se trouver derrière le terrain de jeu dans la zone de service 2. se trouver hors de la zone prévue 3. entrer dans le terrain de jeu. <p>Le 1er arbitre devrait via le capitaine au jeu avertir le coach pour inconduite mineure.</p> <p>Règle 5.2.3.4</p>
<p>1.13 (nouveau)</p> <p>Durant un match, un coach utilisait des béquilles. Pendant les échanges il était assis sur le banc avec les béquilles devant le banc. Pendant les T-M et intervalles il utilisait les béquilles pour se déplacer dans la zone libre. Un coach peut-il être autorisé à utiliser des béquilles dans la zone libre pour accomplir sa tâche ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il n'est pas interdit à un coach de se tenir debout ou de circuler avec des béquilles</p>

CHAPITRE 2 - FORMAT DU JEU

LE TOSS

<p>2.1</p> <p>En gagnant le toss au début de la rencontre ou avant le cinquième set d'un match, le capitaine demanda pour <u>servir</u> sur le côté <u>gauche</u> du terrain.</p> <p>En-a-t-il le droit ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le gagnant du toss choisit dans les options suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. servir b. recevoir le service c. le choix du côté du terrain <p>Donc, si le capitaine gagnant choisit un côté du terrain, le capitaine perdant doit prendre l'autre côté et peut choisir de servir ou de recevoir.</p> <p>Si le capitaine gagnant choisit de servir, le capitaine perdant doit recevoir mais peut choisir le côté du terrain qu'il souhaite.</p> <p>Si le capitaine gagnant choisit de recevoir, le capitaine perdant doit servir mais peut choisir le côté du terrain qu'il souhaite.</p> <p style="text-align: right;">Règle 7.1.2</p>
---	---

FAUTES DE POSITION ET DE ROTATION

<p>2.2</p> <p>Durant un match, le centre arrière (R6), se trouve clairement devant le centre avant (F3). Juste avant le contact de la balle pour le service par R1, R6 saute en l'air et n'est pas en contact avec la partie du terrain en face de R3 quand la balle est touchée pour le service.</p> <p>Etait-ce une position correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Quand les joueurs sautent du sol, ils maintiennent le statut qu'ils avaient au dernier point de contact avec le sol. Ainsi, pendant que R6 est en l'air, le point du dernier contact avec le sol est donc retenu et le joueur est considéré comme étant devant R3 et donc en faute de position.</p> <p style="text-align: right;">Règles 7.4. 7.4.2. et 7.4.3</p>
<p>2.3</p> <p>Au moment du service, le centre arrière (R6) se trouve avec les deux pieds légèrement à l'arrière des pieds du centre avant (F3). R6 a une main sur le sol clairement en face des pieds de R3. A ce moment, la balle est touchée pour le service.</p> <p>Y a-t-il faute de position ?</p>	<p>Décision</p> <p>Position légale. Seuls les pieds qui sont en contact avec le sol sont considérés comme déterminant si le joueur est en faute de position.</p> <p style="text-align: right;">Règles 7.4.3 et 7.5</p>

<p>2.4</p> <p>Au moment où la balle fut touchée pour le service, le passeur se trouvait avec une partie du pied dépassant sur le terrain adverse et le reste du pied sur la ligne centrale. Le 2nd arbitre siffla ce joueur comme étant en faute de position, en n'étant pas totalement à l'intérieur des limites de l'aire de réception au moment où la balle fut touchée pour le service.</p> <p>Y a-t-il faute de position ?</p>	<p>Décision</p> <p>Décision correcte du 2nd arbitre.</p> <p>Règle 1.3.3, 7.4</p>
<p>2.5</p> <p>Dans le 3ème set, l'équipe A, gagna la phase de jeu. Le joueur n° 3 devait effectuer une rotation pour servir. Le joueur qui servit réellement était le n° 5. Ce fait ne fut pas constaté par le marqueur et le joueur n°5 servit trois fois. Après deux échanges de jeu, ce fut à nouveau au tour de l'équipe A de servir. Le joueur qui suivait le n° 5, le n° 11, s'avança normalement pour servir. Après le service, le marqueur indiqua la faute du serveur incorrect. La conclusion de l'analyse de la feuille de match que le n° 5 devait être le serveur.</p> <p>Par la suite, une vision vidéo montra les faits mais ceux-ci ne pouvaient pas être déterminés par la feuille de match. L'arbitre décida une perte de service pour le joueur n° 11 et l'équipe A fut remise dans sa position correcte de rotation. Il n'y eut pas de perte de point.</p> <p>L'arbitre a-t-il pris une bonne décision ?</p>	<p>Décision</p> <p>Sur base des informations disponibles pour l'arbitre, la décision prise par l'arbitre était correcte.</p> <p>Règles 7.7.1 , 23.2.3</p>

<p>2.6</p> <p>L'équipe A gagna un échange de jeu et obtint le gain du service. Avant la rotation de service, le capitaine au jeu de l'équipe A demanda au 2nd arbitre l'autorisation de contrôler sa rotation. Le marqueur renseigna au deuxième arbitre que le joueur n°10 était le serveur correct. Le joueur n°10 servit 4 points. Avant que ce joueur n°10 ne serve pour la 5ème fois, le marqueur informa le 2nd arbitre qu'en fait c'était au joueur n°8 de servir. Le 1er arbitre annula les 4 points marqués par le joueur n°10. Tous les temps morts, les remplacements, les avertissements, les pénalités et toute autre action ayant eu lieu durant ces 4 phases de jeu furent aussi supprimées. Le joueur n° 8 de l'équipe A fut autorisé à servir et le jeu continua à partir du point auquel le capitaine de l'équipe A avait demandé à connaître le serveur correct.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre était correcte.</p> <p>Dans une telle situation les sanctions et les Temps-Morts Techniques sont maintenus</p> <p>Les équipes doivent reprendre leur position depuis le moment de la "faute"</p> <p>Cette situation doit être enregistrée sur la feuille de match.</p>
--	--

<p>2.7</p> <p>Après le coup de sifflet pour l'engagement du service, le 1er arbitre a remarqué qu'il n'y avait que 5 joueurs sur le terrain. Tant le libéro que le joueur de remplacement étaient encore dans la zone d'échauffement, sans intention apparente de prendre part à l'échange de jeu.</p> <p>Quel devrait être l'action des arbitres ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre doit siffler l'engagement du service quand il est sûr que les équipes sont prêtes à jouer et que le serveur est en possession du ballon. Le bon sens nous dit que certaines choses sont de la responsabilité des équipes. Par exemple, l'arbitre ne va pas informer un joueur si, il/elle va servir d'une mauvaise place, ou si un joueur a un pied hors du terrain au moment de la frappe de service. Parce que le 1er arbitre ne signale uniquement la faute qu'après le coup de sifflet de l'engagement du service, l'arbitre n'avait seulement que l'option suivante : au moment de la frappe du service, l'arbitre aurait du siffler et indiquer une faute de position. Cependant, dans le cas où le 1er arbitre remarque avant le coup de sifflet qu'uniquement 5 joueurs sont sur le terrain après un temps mort, la seule possibilité était de sanctionner l'équipe d'un retard de jeu. Dans ce cas, l'équipe aurait (en fonction des retards précédents) garder le service et aucun point n'aurait été attribué.</p> <p>Règles 7.5, 7.7, 12.3, 12.4.3</p>
--	--

CHAPITRE 3 - ACTIONS DE JEU

JOUER LA BALLE

<p>3.1</p> <p>Le réceptionneur A a mal réceptionné le service de l'adversaire B et la balle passa au dessus du filet hors des antennes. Un partenaire de A suivi le ballon dans la zone libre de l'adversaire et le renvoya dans la direction de son terrain. Malheureusement, le ballon qu'il allait ramené en direction de son camp (entre les antennes) ne franchit pas le filet mais le bloqueur central B toucha la balle.</p> <p>Le 1er arbitre siffle avant que le ballon ne soit touché par le bloqueur central B et le geste « ballon OUT » était indiqué par les arbitres.</p> <p>Est-ce le bon geste des arbitres ?</p> <p>A quel moment le ballon devient-il « OUT » ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le geste de l'arbitre était correct, car le ballon devient « out » quand il quitte totalement l'espace au dessus de la zone libre du côté du filet B.</p> <p>Donc la balle est out quand elle franchit totalement les lignes de côtés de l'équipe B.</p> <p>La balle aurait également pu être out si un joueur B l'avait touché dans la zone libre pour autant qu'il n'empêchait pas le retour du ballon de l'autre côté du filet par un joueur de l'équipe A.</p> <p>Règles 10.1.2, 10.1.2.2</p>
<p>3.2</p> <p>Dans la tentative de jouer la première balle de la ligne arrière le passeur touche la balle à une main avec la paume de celle-ci.</p> <p>Le 1er arbitre laisse le jeu se poursuivre.</p> <p>Était-ce la bonne décision de l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le touché de ballon doit être jugé par la qualité du contact du ballon. C'est-à-dire si le ballon est accompagné et/ou lancé. Le 1er arbitre ne doit pas être trop rapide pour siffler tant qu'il n'a pas pu clairement voir si le ballon est accompagné ou lancé.</p> <p>Règles 9.2.1, 9.2.2, 9.3.3, 9.3.4</p>
<p>3.3</p> <p>Dans un match le joueur A smash dans le contre de B. Le ballon rebondi dans le camp A où le même joueur A a tenté de jouer le ballon avec les avant-bras. Le ballon a rebondi d'un bras sur l'autre bras puis sur son torse durant une action et sans être attrapé ou lancé.</p> <p>Le 1er arbitre a laissé le jeu continuer.</p> <p>Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. C'était la première touche de balle de l'équipe venant de l'adversaire. Donc, les contacts successifs sont autorisés puisqu'ils se sont produits pendant une action de jeu et le joueur n'a ni attrapé ni lancé la balle.</p> <p>Il y a un certain nombre de cas de « première touche » dans lesquels des contacts consécutifs sont autorisés.</p> <p>Parmi ces derniers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réception de service 2. Réception d'une attaque. Celle-ci peut-être une attaque puissante ou non. 3. Réception d'une balle bloquée par un joueur de sa propre équipe 4. Réception d'une balle bloquée par l'adversaire <p>Règles 9.2.3.2, 14.2</p>

<p>3.4</p> <p>Une joueuse a tenté de contrer une frappe d'attaque. La balle touche ses mains et tombe entre le contreur et le filet. Le contreur a été recherché la balle en balançant son bras sous cette balle.</p> <p>La balle a brièvement touché le bras et le corps du contreur. Le 1er arbitre a sifflé et signalé « ballon tenu ». Est-ce correct?</p>	<p>Décision</p> <p>Le contact de la balle déterminera si c'est autorisé ou « ballon tenu ».</p> <p>Puisque c'est le 1er contact de balle, le contreur avait droit aux contacts successifs à condition qu'il ne fasse qu'une action pour jouer la balle. Il est possible cependant, de siffler un « ballon tenu » ou « lancé » sur une première touche</p> <p>Règles 9.2.2, 9.2.3.2, 14.2</p>
<p>3.5</p> <p>Dans un match une joueuse réceptionne le service. Elle a renvoyé la balle au-dessus du filet où sa partenaire de la ligne avant, dans une action de contre, «a réorienté » la balle vers le camp adverse.</p> <p>Est-ce autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il est autorisé de bloquer la balle et de la diriger de nouveau vers le camp adverse. Le 1er arbitre doit décider sur la régularité du contact de la contreuse avec le ballon. La seule considération est de savoir si la touche était légale ou « tenue et/ou lancée ». Le contact irrégulier du « ballon tenu » peut se produire durant un contre</p> <p>Règle 9.2.2</p>
<p>3.6</p> <p>Le joueur a sauté en l'air pour tenter de rechercher la balle près des sièges des spectateurs. Après avoir touché la balle, il atterrit dans les sièges.</p> <p>L'action de Landry est-elle régulière ?</p>	<p>Décision</p> <p>Action régulière.</p> <p>Un joueur a l'autorisation de jouer la balle au-delà de la zone libre de son propre camp. Afin d'atteindre la balle, un joueur peut prendre appui sur un partenaire ou sur n'importe quelle structure en dehors de l'aire de jeu, mais seulement de son côté du terrain</p> <p>Règles 9 , 9.1.3</p>
<p>3.7</p> <p>Durant un échange, une joueuse a envoyé le ballon dans les gradins. Au moment où une partenaire allait toucher le ballon, un spectateur a levé les bras pour attraper le ballon.</p> <p>Le coach a demandé de rejouer parce que le spectateur a interféré dans le jeu. L'arbitre a refusé. La décision du 1er arbitre était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, un joueur est autorisé à reprendre le ballon dans les gradins de son propre camp ou n'importe où à l'extérieur de l'aire de jeu y compris le banc d'équipe. (Règle 10.1.2)</p> <p>D'autre part, bien que le joueur ait priorité pour jouer la balle dans l'aire de jeu, le joueur n'a aucune priorité en dehors de l'aire de jeu</p> <p>Règles 9 , 9.1.3</p>

<p>3.8</p> <p>Suite à une attaque très puissante d'une joueuse de l'équipe A, la réception de la joueuse B n'était pas très réussie et le ballon rebondit loin du terrain. Une autre joueuse B a couru et ramena le ballon de manière sensationnelle mais tomba sur les panneaux publicitaire qui marque la limite de la zone libre. L'effort extraordinaire a entraîné de gros applaudissements du public. Cependant le 1er arbitre siffla pour indiquer que le ballon était «tenu». Le public réagit indiquant son mécontentement par rapport à la décision de l'arbitre.</p> <p>La décision de l'arbitre était-elle correcte et comment le 1er arbitre aurait-il du gérer cette situation ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'arbitre ne doit pas être considéré uniquement comme une personne qui dirige la rencontre et qui machinalement applique les règles, mais aussi comme quelqu'un qui a la responsabilité de promouvoir le volleyball. Permettre des actions spectaculaires est un élément de base. L'arbitre ne doit pas initier une action pour le plaisir de la foule mais il ne peut pas non plus la décourager. Il doit y avoir un équilibre entre l'aspect technique et les effets sociaux de ses actions. Donc il est absolument nécessaire, dans une certaine mesure, de sacrifier quelque chose de technique pour des effets plus sociaux de base.</p> <p>C'est « l'art » de l'arbitrage.</p>
<p>3.9 (3.10)</p> <p>Un joueur de l'équipe A frappe la balle contre le contre de l'équipe B. Le contre la touche et envoie la balle au-dessus de l'antenne en direction de la zone libre du camp A et au-dessus du 1^{er} arbitre. Un joueur arrière B tente de ramener le ballon de son côté du filet. Le juge de ligne signale la balle « out » et le 1^{er} arbitre siffle l'échange gagnant pour l'équipe A. Le capitaine au jeu B argumente que la balle a franchi l'antenne partiellement au travers de l'espace extérieur et donc aurait pu être ramenée par son équipe.</p> <p>Les décisions prises par les 1^{er} et 2nd arbitres étaient-elles correctes ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre n'est pas correcte. La balle passe au-dessus de l'antenne vers la zone libre adverse partiellement au travers de l'espace extérieur. Dans ce cas, c'est tout à fait légal pour le joueur de l'équipe B de ramener le ballon dans son terrain au travers de l'espace extérieur et du même côté du terrain. Le juge de ligne n'aurait pas réagir tant que la balle était en jeu.</p> <p>Règle 10.1.2</p>
<p>3.10 (nouveau)</p> <p>Dans un match, après la seconde touche de balle le ballon traversa le plan vertical du filet dans l'espace extérieur. Le juge de ligne, responsable de cette ligne, agita son drapeau signalant cette situation, mais le 1^{er} arbitre n'en tint pas compte. Après le match le juge de ligne lui demanda pourquoi il avait ignoré son geste. Quelle devait être la réponse exacte de l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'arbitre n'est pas autorisé à siffler avant qu'une faute ne soit commise. Cette balle pouvait être réglementairement jouée par une 3^{ème} touche de l'équipe. Dès lors il peut seulement siffler si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la balle touche un adversaire • la balle est OUT • la balle quitte la zone libre de l'adversaire • la balle au retour traverse l'espace de passage • l'équipe joue une 4^{ème} fois la balle • le joueur touche fautivement le camp adverse <p>Règle 8.4.1, 8.4.2 ,9.1, 10.1.2, 10.1.2.1, 10.1.2.2</p>

PENETRATION SOUS LE FILET

<p>3.11 (3.10)</p> <p>Lors d'un échange un joueur de la zone arrière frappe la balle. Il saute derrière la ligne d'attaque, réalise une attaque sensationnelle et retombe avec ses talons sur la ligne centrale, mais avec ses pieds sur les pieds du contreur adverse. Celui-ci tente de jouer la balle suivante mais ne peut pas bouger assez rapidement. Le contreur interpelle le 2nd arbitre pour signaler une interférence au jeu mais le 2nd ignore sa remarque. D'autres confrontations similaires se produisent durant le match et furent ignorées à chaque fois par le 2nd arbitre.</p> <p>Est-ce une bonne décision du 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le point 11.2.1 du règlement dit : « Il est permis de pénétrer dans l'espace adverse sous le filet, à condition de ne pas gêner le jeu de l'adversaire ». Il est très clair qu'une gêne n'est pas autorisée. Il est raisonnable d'assumer le fait qu'un joueur qui se situe dans son propre terrain et qui est piétiné par un adversaire subit une « gêne ».</p> <p>Dans ce cas, le joueur attaquant aurait dû être pénalisé.</p> <p>C'est une des responsabilités du 2nd arbitre d'observer ces fautes potentielles et de les siffler quand elles surviennent, comme dans ce cas-ci.</p> <p>Règles 11.2.1, 11.2.2.1, 11.2.4</p>
<p>3.12 (3.11)</p> <p>Un attaquant balance son pied et touche accidentellement le contre adverse en-dessous du filet. Ce contact empêche le joueur de jouer le ballon qui rebondit sur le contre et l'équipe perd l'échange.</p> <p>Quelle aurait dû être la réaction du 2nd ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 2nd arbitre aurait dû siffler le joueur attaquant pour action illégale puisqu'au moment du contact il interférait sur le jeu du joueur adverse.</p> <p>L'échange aurait dû être remporté par l'équipe qui contrait.</p> <p>Règle 11.2.1</p>
<p>3.13 (3.12)</p> <p>Dans le 5^e set d'un match, après la frappe d'attaque, le joueur atterrit au sol, perd son équilibre et tombe avec les genoux dans le terrain adverse où il laisse l'emplacement mouillé. Le ballon est joué dans le camp opposé lorsque le 1^{er} arbitre siffle et arrête le jeu. Il accorde le point et le service à l'équipe adverse.</p> <p>Sa décision était-elle conforme au règlement ?</p>	<p>Décision</p> <p>Si l'arbitre considère l'endroit mouillé comme dangereux pour les joueurs adverses, c'est alors une entrave qui peut gêner l'équipe dans son jeu.</p> <p>Règle 11.4.4</p>

JOUEUR AU FILET OU TOUCHANT LE FILET

<p>3.14 (3.15)</p> <p>Une mauvaise réception oblige la passeuse à revenir dans la zone arrière pour jouer la balle. En se tournant elle glisse et touche le filet.</p> <p>L'arbitre ne siffle pas le contact du filet.</p> <p>La décision est-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision était correcte puisque l'action n'a pas interféré sur le jeu.</p> <p>Règles 11.3.1, 11.4.4</p>
---	---

<p>3.15 (3.14)</p> <p>Dans un match, un joueur passe la balle en direction du filet. La balle pénètre le plan vertical du filet. Le passeur américain atteint le ballon en passant le plan vertical du filet et donne la balle à son attaquant, qui effectue une frappe d'attaque.</p> <p>Le 1er arbitre siffle l'arrêt du jeu pour faute. Cette phase de jeu est-elle illégale ?</p>	<p>Décision</p> <p>Au-dessus du sommet du filet, un <u>joueur</u> n'est pas autorisé à pénétrer le plan vertical pour toucher le ballon et le ramener dans son terrain. Dès lors, le passeur a commis une faute.</p> <p>Une phase de jeu similaire en-dessous du filet est différente. Sous le filet, le jeu est autorisé à condition que le <u>ballon</u> n'ait pas traversé complètement le plan vertical du filet.</p> <p>Règles 9, 11.2.1</p>
<p>3.16 (3.15)</p> <p>Une joueuse attaque un ballon se trouvant au-dessus du filet. Le contre adverse touche le ballon au même moment sans passer au-delà du filet. Après le contact simultané, le ballon atterrit en dehors du terrain du contreur.</p> <p>Le 1er arbitre accorde l'échange à l'attaquant. Était-ce une bonne décision prise par le 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était erronée. Si après un contact simultané de l'adversaire, le ballon tombe en dehors du terrain, la faute revient à l'équipe placée de l'autre côté du terrain. L'échange aurait dû être remporté par l'équipe au contre.</p> <p>Selon une décision du Congrès 2006, si le contact simultané du ballon entre deux adversaires au-dessus du filet est un contact prolongé, l'échange peut continuer.</p> <p>Règles 9.1.2.1., 9.1.2.3</p>
<p>3.17 (3.16)</p> <p>Un joueur de l'équipe A contre l'attaquant de l'équipe B. Le ballon aboutit dans le filet qui touche les avants-bras du contreur. Le 1er arbitre ne signala pas la faute de filet malgré l'action de jouer la balle. Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. Si le filet provoque un contact lors du contre, il n'y a pas faute. Si le contreur touche le filet durant son contre, il commet une faute.</p> <p>Règles 11.3.3, 11.4.4</p>
<p>3.18 (3.17)</p> <p>Lors d'un match, un joueur contre le ballon qui est frappé très fort par un attaquant adverse. Le ballon rebondit hors des mains du contre et est envoyée au-delà de la ligne de fond de son terrain. Le libero court hors du terrain et plonge en glissant pour récupérer le ballon. Tous les spectateurs ravis sur le jeu passionnant, saluèrent la prouesse du Libero. Après que le contre ait atterri après son action et finissant son mouvement, il se tourna pour continuer à jouer. Au moment où il se tourna, il toucha légèrement le filet avec son épaule. Le 2nd arbitre siffla la faute de filet. Pouvons-nous appeler cela une faute ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 2nd arbitre n'est pas correcte. La règle 11.3.1 dit que le contact du filet par un joueur n'est pas une faute, sauf s'il gêne le déroulement du jeu.</p> <p>Règles 11.3.1, 11.4.4</p>

<p>3.19 (3.18)</p> <p>Trois attaquants courent vers le filet et leur passeur passe de manière trompeuse la balle à l'attaquant se trouvant à la position 4. Le contreur dévie la balle dans sa zone arrière. Au même moment que l'attaquant au 4 frappe la balle, un joueur adverse touche le filet en essayant de contrer l'attaquant à la position 2.</p> <p>Le 2^{ème} arbitre siffle parce que le contre a touché le filet. Le 2^e arbitre a-t-il pris la bonne décision ?</p>	<p>Décision</p> <p>Non, la décision du 2nd n'était pas correcte. Le but du nouveau règlement est de réduire le nombre de situations qui artificiellement raccourcissent l'échange.</p> <p>L'attaque venait du joueur en position 4 et le contact au filet se passe au niveau du joueur en position 2. Ni l'attaquant, ni le contre n'étaient impliqués dans la phase de jeu et le contact au filet n'a pas interféré sur le jeu, c'est une action autorisée et le jeu n'aurait pas dû être interrompu.</p> <p>Règle 11.3.1</p>
<p>3.20 (3.19)</p> <p>L'attaquant central se prépare à attaquer le ballon. Son passeur surprend tout le monde et envoie le ballon chez l'adversaire. Le ballon passe au-dessus de la tête de l'attaquant avant qu'il ne tombe au sol sans être touché par un autre joueur.</p> <p>Lors de la tentative de contre, le contreur central a touché la bande supérieure du filet. Ceci s'est produit avant que le ballon ne touche le terrain.</p> <p>L'arbitre siffle une faute du contreur central.</p> <p>La décision du 1er arbitre était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. Le contreur central jouait le ballon quand il toucha la bande supérieure du filet, même si la balle ne fut pas touchée par le contreur.</p> <p>Règles 11.3.1, 11.4.4</p>
<p>3.21 (3.20)</p> <p>Une équipe utilisait une combinaison rapide avec 2 attaquants et le passeur au milieu du terrain.</p> <p>Au lieu de donner sa passe au milieu, le passeur donna sa balle à la position 4.</p> <p>Pendant ce temps, le contreur adverse au milieu du terrain toucha la bande blanche supérieure du filet en tentant de stopper cette combinaison.</p> <p>Le 1er arbitre siffle une faute de filet au contreur au milieu du filet.</p> <p>Est-ce une décision correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, la décision était correcte.</p> <p>Si le 1er arbitre considère que le joueur et la balle sont assez proches l'un de l'autre et que le contreur touche la bande blanche du filet la décision était correcte et le touché du filet était dans ce cas une "faute de filet".</p> <p>Règles 11.3.1, 11.4.4</p>
<p>3.22 (3.21)</p> <p>Un joueur réceptionna le ballon pour la balle de match. Après avoir attaqué la balle il atterrit en déséquilibre et fit deux pas sur le côté touchant le filet à l'extérieur des antennes alors que l'action de jeu n'était pas finie et le ballon toujours en jeu.</p> <p>Le 1er arbitre siffle faute de filet de l'attaquante et siffle la fin de la rencontre.</p> <p>Était-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était incorrecte, étant donné qu'il n'y avait pas d'interférence sur le jeu, la faute de filet ne devait pas être sifflée.</p> <p>Règles 11.3.1 – 11.4.4</p>

<p>3.23 (3.22)</p> <p>Durant une rencontre la passeuse fit une passe à son attaquante. Lorsque que cette attaquante frappa le ballon, elle la poussa également malencontreusement avec son genou. Ceci causa un touché de filet de la passeuse. Le 2nd arbitre siffla une faute de filet.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 2nd arbitre n'était pas correcte. étant donné qu'il n'y avait pas d'interférence sur le jeu de la part de la passeuse.</p> <p>Règles 11.3.1 – 11.4.4</p>
--	--

SERVICE

<p>3.24 (3.23)</p> <p>La serveuse se positionna en zone de service en lieu et place de la serveuse correcte. Aussitôt après avoir frappé le ballon pour le service, le marqueur actionna le buzzer pour signaler cette erreur et le 2nd arbitre arrêta la phase de jeu.</p> <p>Etait-ce une action correcte et régulière du marqueur ?</p>	<p>Décision</p> <p>Action correcte du marqueur. Lorsqu'un mauvais joueur se prépare à servir, le marqueur doit attendre la frappe du ballon effective pour le mise en jeu avant de signaler au 2nd arbitre cette erreur. Le marqueur dispose à cet effet d'un buzzer, une sonnerie ou tout autre moyen de signalisation lui permettant d'intervenir pour notifier ce problème.</p> <p>Règles 7.7.1 – 12.2.1 - 12.7.1 – 25.2.2.2</p>
--	---

<p>3.25 (3.24)</p> <p>Après un Temps mort Technique, un mauvais serveur se présenta en position de service. Le 1er arbitre autorisa la mise en jeu du ballon et à cet instant l'équipe au service se rendit compte de son erreur, le bon serveur vint immédiatement se présenter en zone de service prêt à servir. Le 1er arbitre siffla à nouveau pour autoriser la mise en jeu du ballon. Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était erronée. L'autorisation pour la mise en jeu ne peut avoir lieu qu'<u>une seule fois</u> lorsque l'arbitre a déjà sifflé et exécuter le geste officiel. Dès ce moment le serveur dispose de 8 secondes pour exécuter de manière régulière son service.</p> <p>Règle 12.4.4</p>
--	---

<p>3.26 (3.25)</p> <p>La serveuse portoricaine lança le ballon en l'air puis le laissa retomber. Dès le rebond elle prit le ballon et exécuta immédiatement son service avant l'expiration des 8 secondes réglementaires.</p> <p>Etait-ce une action légale ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'action de la serveuse était illégale, le ballon doit être frappé d'une main ou d'un bras après avoir été lancé ou lâché des mains. Toute action considérée par le 1er arbitre comme étant un lâché pour le service doit s'achever par une frappe du ballon pour effectuer ce service.</p> <p>Règle 12.4.2</p>
---	--

<p>3.27 (3.26)</p> <p>Le service d'une équipe toucha simultanément le filet et l'antenne avant d'être joué par l'équipe en réception. Le 1er arbitre siffla une faute.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Décision correcte, un ballon touchant l'antenne est « Out » et donc fautif.</p> <p>Règle 8.4.3</p>
---	---

<p>3.28 (3.27)</p> <p>Le service frappa le filet juste en dessous de la bande supérieure blanche du filet sans franchir celui-ci. Le 1er arbitre siffla immédiatement.</p> <p>Quand doit-il siffler ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre siffla au bon moment, le ballon au service doit passer dans l'espace de passage, si il ne le fait pas, le service devient automatiquement fautif et doit être sifflé par le 1er arbitre à ce moment. Le 1er arbitre ne doit pas attendre que le ballon touche le sol ou soit touché par un joueur de l'équipe au service.</p> <p>Règle 12.6.2.1</p>
<p>3.29 (3.28)</p> <p>Une équipe était en possession de la balle se préparant à servir. Le capitaine en jeu demanda aux officiels la confirmation que le serveur était correct. Le marqueur informa que le joueur Nr 6 devait servir. Le capitaine doutait de cette information arguant que selon lui c'était au joueur Nr 1 de servir. Insatisfait de cette information il se dirigea vers le 1er arbitre alors que ce dernier sifflait pour la mise en jeu du ballon. La confusion régnant, le serveur se vit sanctionner pour n'avoir pas exécuté son service endéans les 8 secondes et perdit le droit au service.</p> <p>Lors d'un ultime contrôle de la feuille de match et des fiches de position, il fut constaté que le coach avait remis une fiche de position avec 2 joueurs ayant le Nr 6 mais dans deux positions différentes, alors que suivant les sets précédents il y aurait dû y avoir un Nr 6 et un Nr 1, ce dernier étant alors au service comme le laissait supposer le capitaine dans son intervention .</p> <p>Quelle est la décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le bon sens doit prévaloir dans ce genre de situation. L'erreur initiale émanait du Coach de l'équipe lorsqu'il remit sa fiche de position erronée, ceci fut accentué par l'inattention du 2nd arbitre et du marqueur qui auraient dû s'en rendre compte.</p> <p>Pour cette raison, l'équipe n'aurait pas dû se voir sanctionner pour le mauvais serveur, et le joueur nr 1 aurait dû être autorisé à servir.</p> <p>D'un autre côté, l'erreur initiale émanait du Coach ayant entraîné un retard dans le déroulement de la rencontre et l'équipe aurait dû par conséquent être sanctionnée d'un retard de jeu. Enfin le 2nd arbitre aurait dû exiger du coach une nouvelle fiche de position correctement remplie.</p>
<p>3.30 (3.29)</p> <p>Lors d'une rencontre, un service de l'équipe A toucha le filet sans le franchir et allait retomber au sol du côté A. Un joueur B positionné dans le camp adverse pris possession du ballon en dessous du filet avant que ce dernier ne tombe sur le sol du terrain côté A.</p> <p>Est-ce autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le ballon est en jeu jusqu'au moment où le 1er arbitre détermine que celui-ci devient fautif et ne franchira pas le plan vertical du filet de manière régulière. Le 1er arbitre doit siffler lorsqu'il détermine que le ballon ne franchira pas réglementairement le plan vertical du filet et qu'il restera du côté de l'équipe au service. Par conséquent le joueur B est autorisé dans ce cas à prendre possession du ballon avant qu'il ne touche le sol adverse sitôt que l'arbitre siffla pour signaler une action fautive.</p> <p>Règle 12.6.2.1</p>

FRAPPE D'ATTAQUE

<p>3.31 (3.30)</p> <p>Un passeur (joueur arrière) saute dans la zone d'attaque et fait une passe à son partenaire alors que le ballon est plus haut que le bord supérieur du filet. Avant que l'attaquant ne puisse toucher la balle, celle-ci pénètre le plan vertical du filet et y est contrée par le passeur adverse en position avant. Le 1er arbitre laissa continuer l'action de jeu.</p> <p>Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre n'était pas correcte. La passe devint une attaque illégale lorsque l'attaque devint effective (dans ce cas ci lorsqu'elle fut touchée par le contre . Dès que la balle fut touchée par un adversaire, même si le ballon n'avait pas franchit entièrement le plan vertical du filet, l'attaque devint effective et donc illégale, la phase de jeu aurait dû être gagnée par le contreur.</p> <p>Règle 13.1.3</p>
--	---

<p>3.32 (3.31)</p> <p>Sur la deuxième touche d'équipe, le passeur arrière a sauté dans la zone avant et a touché le ballon alors qu'il était entièrement au-dessus de la bande supérieure du filet. Au lieu de passer le ballon à un coéquipier, il a décidé de placer le ballon dans le camp adverse. Avant que le ballon n'ait atteint le plan vertical du filet, le contreur bloqué la balle au-delà du plan du filet.</p> <p>Quel serait la bonne décision du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision correcte voit Cuba remporter l'échange, parce que la frappe d'attaque a été achevée dans la zone avant par un joueur arrière qui a eu contact avec le ballon qui était entièrement au-dessus de la bande supérieure du filet.</p> <p>Dès que le ballon est touché par le contre, la frappe d'attaque devient fautive.</p> <p>Règles 13.1.1,13.1.3, 13.2.2,13.3.3</p>
<p>3.33 (3.32)</p> <p>Sur la deuxième touche de l'équipe A, un joueur a envoyé la balle près du filet en direction du camp B. La balle n'a pas pénétré le plan vertical du filet. De l'avis du 1er arbitre, aucun joueur de l'équipe A ne pouvait jouer le ballon. Le contreur B, a passé les mains au travers du plan du filet et a contré la balle.</p> <p>Quelle est la bonne décision du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Même si ce n'était que la deuxième touche de l'équipe, si la balle est en mouvement dans la direction du camp de l'adversaire, elle est considérée comme une attaque. De l'avis de l'arbitre, aucun joueur américain ne pouvait atteindre le ballon, le contre de B était régulier.</p> <p>Règles 13.1.1, 14.3</p>
<p>3.34 (3.33)</p> <p>Une joueuse arrière, a pris son élan sur la ligne d'attaque et a frappé la balle, qui était au-dessus de la bande supérieure du filet, sur la deuxième touche de l'équipe. Le ballon a frappé le haut du filet et a rebondi à nouveau dans le camp du joueur.</p> <p>Le 1er arbitre n'a pas sifflé.</p> <p>Était-ce correct?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre de permettre de continuer l'échange a été correcte.</p> <p>Tant que la balle n'a ni franchi le plan du filet, ni été en contact avec le contreur, la frappe d'attaque n'était pas complète. L'équipe conservait une 3ème touche pour diriger le ballon dans le camp adverse.</p> <p>Règles 9.1, 13.1.3, 13.2.2,13.3.3</p>
<p>3.35 (3.34)</p> <p>L'équipe B sert la balle. La réceptionneuse A, saute de derrière la ligne d'attaque et joue le ballon de service qui était complètement au-dessus de la bande supérieure du filet.</p> <p>Le contact a eu lieu derrière la ligne d'attaque et le ballon a été remis dans le camp de l'équipe au service.</p> <p>L'arbitre a-t-il eu raison de laisser continuer le jeu?</p>	<p>Décision</p> <p>L'action est correcte. Bien qu'il soit interdit de bloquer ou d'attaquer les balles de service complètement au-dessus du bord supérieur du filet, l'attaque A était légale car le point de contact de la frappe est complètement derrière la ligne d'attaque.</p> <p>Toutefois, elle aurait été fautive si le Libéro avait bloqué ou attaqué la balle de service complètement au-dessus de la bande supérieure du filet, même complètement derrière la ligne d'attaque.</p> <p>Règles 13.3.4, 19.3.1.3</p>

CONTRE

<p>3.36 (3.35)</p> <p>La passeuse de l'équipe A qui était une joueuse arrière, a pénétré dans la zone avant de sauter. L'équipe A a réceptionné le service de sorte qu'il arrive près du filet, mais la balle était trop haute pour que la passeuse A puisse l'atteindre et le ballon a franchi le plan du filet.</p> <p>Ensuite, la joueuse centrale de l'équipe B a frappé la balle dans le camp A sur le bras levé de la joueuse A qui était encore au-dessus de la bande supérieure du filet. Le ballon a rebondi dans le camp B.</p> <p>L'arbitre avait-il raison lorsqu'il dit que le contre de A est un contre irrégulier ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, le contre était irrégulier parce qu'elle était une joueuse arrière. Même si elle n'a pas eu l'intention de bloquer, son contact de la balle au-dessus de la partie supérieure du filet et à proximité du point de passage de la balle, fait d'elle une bloqueuse</p> <p>Règles 14.1.1, 14.1.3, 14.6.</p>
<p>3.37 (3.36)</p> <p>Dans un match une joueuse de l'équipe A tente d'intercepter au-dessus du filet la deuxième touche de la passeuse B. Le 1^{er} arbitre n'a pas sifflé.</p> <p>Est-ce correct que le contreur puisse tenter un contre au dessus du filet sur le passeur adverse pendant que celui-ci effectue son action de joueur le ballon ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il est absolument nécessaire pour le 1er arbitre de déterminer l'action du passeur. Il doit savoir si la passe était faite parallèle au filet ou pour traverser celui-ci ce qui à ce moment devient une attaque. Dans le 1^{er} cas, le contre serait une faute car la balle « ne venait pas de l'adversaire ». Dans le second cas, la passe « venant de l'adversaire » doit donc être considérée comme une attaque et peut donc être contrée. Selon la règle 14.3, contrer une attaque au dessus du filet n'est pas une faute. Il est important pour l'arbitre d'être capable de faire la différence entre une « passe » et une « attaque », effectuée en mains hautes</p> <p>Règles 14.1.1, 14.3</p>
<p>3.38 (3.37)</p> <p>Un joueur A a contré l'attaque de B. Ensuite le contreur central B contre le contre de A.</p> <p>Est-il correct de pouvoir contrer un contre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, contrer est l'action d'intercepter une balle venant du camp adverse, il est donc correct de contrer un contre adverse.</p> <p>Règle 14.1.1</p>
<p>3.39 (3.38)</p> <p>Deux (2) joueurs effectuent un contre avec succès. Juste avant que le ballon ne touche le sol adverse, le ballon a légèrement touché le pied d'un des contreurs qui était retombé partiellement dans le camp Grec par rapport à la ligne centrale.</p> <p>Le 1^{er} arbitre a décidé que le contre était réussi. Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>Décision correcte de l'arbitre. La position du pied était correcte et la balle toucha le pied qui a ce moment peut être considéré comme étant le sol. En conséquence, les contreurs ont correctement gagné l'échange. Dans une situation similaire si le ballon avait touché le pied, alors que celui-ci n'était pas encore en contact avec le sol, le contreur aurait empêché la possibilité à l'autre équipe de jouer le ballon et donc le contre aurait commis la faute.</p> <p>Règle 11.2.1</p>

<p>3.40 (3.39)</p> <p>Le joueur B en position 2, contre le ballon de l'autre côté du filet. Le ballon continue sa trajectoire sur quelques mètres parallèlement au filet devant l'attaquant B qui touche le ballon par une action de contre en l'envoyant au sol du côté de l'équipe A. Le ballon n'a jamais pénétré dans l'espace du camp de l'équipe B. Le 1er arbitre signale une faute de contre du joueur B.</p> <p>Etait-ce une bonne décision du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. L'action n'était pas réglementaire. Ce n'était pas «une action » avec celle du contreur et ne pouvait pas être considéré comme un contre collectif. Il s'agissait donc d'une attaque de B effectuée immédiatement après le contre dans l'espace A.</p> <p>Règles 11.1.2.,14.1.1, 14.2, 14.3</p> <p>Si après le contre le ballon s'était retrouvé dans le plan du filet, l'attaque aurait du être exécutée de son côté pour être valable.</p> <p>Règles 13.2.1, 13.3.1, 14.1.1, 14.2</p>
<p>3.41 (3.40)</p> <p>Le joueur A passe une balle réceptionnée qui aurait franchit le filet sans devoir être touchée par un autre joueur A. Le passeur A était cependant en position pour effectuer une action réglementaire. Le contreur B effectue alors un contre au dessus du plan vertical du filet avant que le passeur A ne puisse jouer la balle. Le 1er arbitre signale une faute du contreur B.</p> <p>Est-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre est correcte et le contre était illégal. Le contreur ne peut effectuer son action avant que l'attaque ne soit exécutée, sauf que dans le jugement de l'arbitre il n'existe aucune possibilité pour l'équipe de jouer la balle.</p> <p>Règle 14.3</p>
<p>3.42 (3.41)</p> <p>Le passeur A étant arrière, attaque la balle dans la zone avant au dessus du bord du filet. Simultanément avec son contact du ballon, le contreur B dans une action de contre, touche le ballon au-delà du plan du filet.</p> <p>Quel est la bonne décision du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La bonne décision est de signaler une double faute. L'attaque exécutée par A n'était pas régulière, mais le contre simultané effectué par B n'était pas régulier non plus. Si le contact de B avait été exécuté après le contact de A, alors uniquement l'attaque exécutée par A aurait été fautive.</p> <p>Règle 13.3.3.3, 14.3, 14.6.1, Figure 7</p>
<p>3.43 (3.42)</p> <p>Quand A transmis la balle après réception, celle-ci s'approcha du filet sans en franchir la partie supérieure. La passeuse A, croyant apparemment que le ballon allait franchir le haut du filet, sauta et toucha le ballon des 2 mains par une « action de contre » en dirigeant le ballon dans le contre du camp B.</p> <p>Est-ce une action régulière de la passeuse Japonaise.</p>	<p>Décision</p> <p>Si la première action au filet est « l'action de contre » de la passeuse, alors son contact aurait du être considéré comme une attaque. Par conséquent, un « double contact » n'aurait pas pu être permis et la balle n'aurait pas pu être lancée. Le 1er arbitre devait juger si la balle touchée par la passeuse A était une touche correcte et non un lancé. Bien sûr, comme contreuse la joueuse B, pouvait utiliser 2 mains et plus qu'un contact pouvait alors avoir lieu, à condition que la balle ne soit pas tenue ni lancée.</p>

<p>3.44 (3.43)</p> <p>Une attaquante A effectua une attaque très puissante dans le contre B. Le ballon toucha les mains de B, ensuite sa tête et rebondit enfin sur l'arrière de ses mains vers l'arrière de son camp. Le 1er arbitre autorisa l'équipe B de défendre le ballon, de reconstruire et enfin d'attaquer le ballon.</p> <p>Était ce une bonne décision du 1er arbitre de laisser passer les 3 touches de la joueuse B, suivies ensuite de 3 nouvelles touches de son équipe ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre était correcte. Même si la joueuse B a eu 3 contacts distincts avec le ballon, ceux-ci ont été effectués durant une seule action de contrer le ballon. Après le contre, une équipe a droit à 3 nouvelles touches de balle.</p> <p>Règles 9.1, 14.2, 14.4.1</p>
<p>3.45 (3.44)</p> <p>Un joueur de l'équipe A envoie la balle au dessus du filet dans le camp B. Un joueur B de la ligne arrière était dans la zone avant et sauta atteignant la partie au dessus du filet pour contrer. Un attaquante A toucha le ballon au-delà du plan du filet pour effectuer une action de contre. Les 2 joueurs touchaient la balle en même temps. Le 1er arbitre signale une double faute.</p> <p>La décision de l'arbitre était-elle correcte?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre était correcte. L'attaquant A même s'il a touché la balle par une action de contre, a effectué une attaque pas un contre. Le contre est l'action d'intercepter une balle venant du camp adverse et non de son propre passeur. (Règle 14.1.1). Comme le 1er contact de la balle par l'attaquant a eut lieu dans l'espace adverse, l'attaque était irrégulière. (Règle 13.3.1).</p> <p>Le contreur arrière B, effectua le contre en touchant le ballon au dessus du bord supérieur du filet. (Règle 14.1.1). Un joueur arrière effectuant un contre commet une faute (Règle 14.6.2). Comme les 2 joueurs ont commis une faute en même temps, l'échange se termine par une double faute.</p> <p>Dans cette situation compliquée, le 1er arbitre doit observer le jeu avec beaucoup d'attention. Si le joueur A avait touché le ballon en 1er, il aurait commis la seule faute. Si le joueur B avait touché le ballon en premier, il aurait commis la seule faute.</p>
<p>3.46 (3.45)</p> <p>Une joueuse B a été trop lente pour former un contre collectif et était distante de quelques pas du contre collectif lorsque l'attaquante A attaqua. Avant que la joueuse B ne puisse atteindre le haut du filet pour contrer, le ballon la toucha à mi-hauteur entre le haut et le bas du filet. Son équipe joua ensuite la balle en trois touches avant de remporter l'échange.</p> <p>La décision du 1er arbitre était-elle correcte en accordant l'échange gagné à l'équipe B ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre n'était pas correcte en octroyant le gain de l'échange à l'équipe B. La joueuse B ne faisait pas partie du contre collectif et n'était pas au dessus du bord supérieur du filet quand le ballon la toucha. Comme ce contact était le premier des 3 contacts, l'équipe B commettait la faute de 4 touches et aurait du perdre l'échange.</p> <p>Règles 9.3.1, 14.1.1</p>

<p>3.47 (3.46)</p> <p>Après une attaque A le ballon a touché la tête d'un contreur B, dont les mains étaient au dessus du filet. Le contact avec le ballon était en dessous du haut du filet. Après cette touche, l'équipe B a joué 3 touches supplémentaires et à la troisième, l'arbitre siffla et indiqua « 4 touches »</p> <p>Cette décision était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision n'était pas correcte. Même si le contact du ballon par le contreur était en dessous du bord supérieur du filet, l'action était un contre, parce qu'une partie de son corps était au-dessus du filet.</p> <p>Règles 9.1, 14.1.1, 14.4.1</p>
<p>3.48 (3.47)</p> <p>Deux (2) joueurs A ont essayé de contrer une attaque, mais l'attaquant B. Un des contreurs touche la balle en redescendant de son saut alors que son corps était complètement en dessous du haut du filet. Quand il retoucha à nouveau le ballon, l'arbitre indiqua une « double touche ».</p> <p>Etait-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui. Au moment du contact du ballon aucune partie du corps du contreur n'était au dessus du haut du filet. Donc l'action ne pouvait pas être considérée comme un contre et son 2^{ème} contact était une double touche.</p> <p>Règles 9.1, 14.1.1, 14.4.1</p>
<p>3.49 (3.48)</p> <p>Un joueur de la zone arrière a effectué une attaque en sautant dans la zone avant, le ballon ayant été touché étant complètement au dessus du filet. Dans le camp opposé, le libéro tenta d'effectuer un contre. Le 1er arbitre siffla et décida de donner le point à l'équipe qui attaquait. A la demande du capitaine au jeu de l'équipe opposée, l'arbitre lui expliqua, que la tentative de contre du libéro était la première faute.</p> <p>La décision est-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'interprétation du 1^{er} arbitre est correcte. La touche d'attaque devient une faute au moment où le ballon passe complètement le filet ou que le contre le touche. La tentative de contre du libéro était une action avant l'exécution de la frappe l'attaque et a donc été la première faute.</p> <p>Règle 19.3.1.3</p>

CHAPITRE 4 - INTERRUPTIONS ET RETARDS DE JEU

REPLACEMENTS

<p>4.1</p> <p>Trois remplaçants entrent dans la zone de remplacement. Après que la demande soit reconnue (buzzer ou sifflet) le coach décida de procéder à seulement 2 remplacements.</p> <p>Quelle est la procédure pour le 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci est légal tant que cela n'engendre pas de retard de jeu.</p> <p>Le 2nd arbitre gèrera un double remplacement.</p> <p>Règles 15.10.2, 15.10.3a, 15.10.4, 16.1</p>
<p>4.2</p> <p>Dans le 3ème set d'un match un joueur remplaçant se présenta dans la zone de remplacement tandis qu'un autre joueur quittait seulement la zone d'échauffement.</p> <p>Suivant les règles, combien de changements devraient être accordés ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le moment de la demande de changement est l'entrée du ou des remplaçants dans la zone de remplacement.</p> <p>Dans ce cas le 2nd arbitre ne devra autoriser au le seul remplacement du joueur présent dans la zone. Le 2nd remplacement ne sera pas accepté et l'équipe sera pénalisée d'un retard de jeu.</p> <p>Règles 15.10.3b, 15.11.1.3</p>
<p>4.3</p> <p>Durant un match un remplacement a été "demandé" par une équipe, en envoyant un joueur dans la zone de remplacement. Comme le joueur n'était pas prêt à jouer, son équipe fut sanctionnée d'un avertissement pour retard de jeu et le remplacement fut rejeté. Dès que la sanction pour retard fut appliquée, l'équipe demanda à nouveau un remplacement.</p> <p>Etait-il permis d'accepter cette deuxième requête ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le remplacement n'était pas légal et de ce fait, pas autorisé. Lorsque la première demande pour remplacement fut rejetée, l'équipe n'était pas autorisée à faire une seconde demande de remplacement consécutive. Au minimum, un échange doit être joué avant que cette même équipe puisse faire une nouvelle demande de remplacement.</p> <p>Règle 15.3.2</p>
<p>4.4</p> <p>Dans une compétition officielle de la FIVB le coach A demande un remplacement en envoyant un joueur dans la zone de remplacement. Le joueur remplaçant a pénétré dans la zone de remplacement avec le mauvais numéro du joueur remplacé.</p> <p>Il fouille pour trouver la bonne plaquette. Le 1er arbitre l'informe d'une sanction pour retard de jeu, mais autorise le remplacement.</p> <p>La réaction du 1^{er} arbitre est-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre n'était pas correcte.</p> <p>Dans les compétitions FIVB et mondiales , le joueur remplaçant doit pénétrer dans la zone de remplacement avec la plaquette mentionnant le bon numéro du joueur qu'il remplace. Dès lors, la demande de remplacement par l'équipe A aurait dû être rejetée et une sanction pour retard de jeu appliquée.</p> <p>Règles 15.10.3a, 16.1.1, 16.2</p>

<p>4.5</p> <p>Lors d'un match le coach donna le signal d'un remplacement à son équipe. A ce moment, le joueur qui doit entrer au jeu court de la zone d'échauffement pour être prêt à monter sur le terrain dès que la demande sera validée par le 2ème arbitre ou le marqueur, mais le joueur pénètre dans la zone de remplacement au moment même ou le coup de sifflet engage le service. Il n'y a eu qu'un retard mineur causé par le remplacement qui fut accepté par le 2ème arbitre.</p> <p>Etait-ce la bonne décision de la part du 2nd ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 2ème arbitre n'était pas correcte. Le remplacement n'aurait pas dû être autorisé. L'arbitre aurait dû gérer cette phase avec prudence. Le règlement 15.10.3 stipule que la demande réelle de remplacement est l'entrée du remplaçant dans la zone de remplacement. Si le joueur remplaçant provoque un retard dans l'engagement de l'échange suivant en entrant tardivement dans la zone de remplacement, le remplacement ne sera pas accordé et l'équipe sera sanctionnée pour retard de jeu.</p> <p>Règles 15.10.3, 16.2</p>
<p>4.6</p> <p>Dans un match, une équipe demande un remplacement. Le joueur n° 8 entre dans la zone de remplacement avec la plaquette n°10. Le coach insiste pour un remplacement du joueur n°9. Après une brève discussion, le 2nd arbitre rejette la demande de remplacement et sanctionne l'équipe par un retard de jeu.</p> <p>La décision était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision était correcte. Le remplacement du joueur n°8 par le n°10 aurait été permis. Cependant, le coach insiste sur le remplacement du joueur n°8 par le n°9. Puisque la mauvaise plaquette a été montrée et que cela a causé un retard, l'arbitre a correctement sanctionné l'équipe pour retard de jeu.</p> <p>Règles 16.1.1, 16 .2</p>
<p>4.7</p> <p>Dans un match le joueur n°5 de l'équipe A se blessa durant le 2è set et remplacé par un autre joueur par un remplacement exceptionnel. Ensuite, durant la même interruption, le coach A demande un remplacement supplémentaire.</p> <p>Le 2ème arbitre accepte la demande.</p> <p>Etait-ce correct pour le 2nd arbitre d'accepter cette demande ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, c'est correct. Le joueur n°5 a dû être remplacé au titre de remplacement exceptionnel dans un cas de force majeure. Il n'y avait pas de remplacement régulier et la blessure était imprévue. Donc, il n'y avait à l'origine pas de demande de remplacement par le coach, il avait toujours le droit de demander un remplacement régulier.</p> <p>Par conséquent, les remplacements exceptionnel et régulier peuvent être pris lors de la même interruption de jeu.</p> <p>Règle 15.7</p>
<p>4.8</p> <p>Le joueur 6 de l'équipe A fut disqualifié pour le match. Le joueur n°7 remplaça de manière régulière le joueur 6. C'était le premier remplacement pour l'équipe A durant le set concerné et 3 autres joueurs étaient encore sur le banc.</p> <p>Durant l'échange suivant, le joueur n° 7 de l'équipe A se blessa et fut plus incapable de poursuivre le jeu. Le 1^{er} arbitre autorisa alors l'équipe A à remplacer le joueur n° 7 par un autre joueur via un remplacement exceptionnel.</p> <p>La séquence d'évènements autorisée par le 1^{er} arbitre était elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La règle 15.8 précise que « Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé par un remplacement réglementaire. Si cela n'est pas possible, l'équipe doit être déclarée incomplète ».</p> <p>La règle a donc parfaitement été respectée en ce qui concerne la première phase de l'action ; soit un remplacement réglementaire du joueur 6 (disqualifié) par le joueur 7.</p> <p>Dès que cette action fut terminée, l'ensemble des joueurs de l'équipe A remplissaient les conditions pour jouer.</p> <p>Par la suite puisque que le joueur 7 ne pouvait plus participer au jeu ; alors que celui-ci ne pouvait plus être remplacé régulièrement, un remplacement exceptionnel était donc autorisé.</p> <p>Règles 15.7, 15.8</p>

<p>4.9</p> <p>Durant l'échauffement officiel avant le début de la rencontre, le passeur de l'équipe se blessa et n'était plus en état de participer au jeu. Le joueur blessé était mentionné sur la fiche de position comme le serveur débutant la partie. L'arbitre autorisa le coach d'effectuer un remplacement du joueur blessé.</p> <p>Dès lors que le joueur était inscrit sur la fiche de position, devait il participer au jeu afin d'être remplacé ?</p>	<p>Décision</p> <p>NON, l'arbitre a correctement permis au joueur blessé d'être immédiatement remplacé au moyen d'un remplacement régulier. Dès que la fiche de position a été soumise au 2nd arbitre ou au marqueur, les uniques changements – à l'exception de ceux du libéro – sont ceux qui seront effectués au moyen de la procédure pour remplacement régulier. Tant que des remplacements réguliers sont possibles, ceux-ci comptent pour les 6 remplacements réguliers par set autorisés à chaque équipe</p> <p>Règles 7.3.2, 7.3.4</p>
<p>4.10</p> <p>Le joueur 7 de l'équipe A se trouvait sur le terrain alors qu'il aurait dû être sur le banc. L'équipe A avait déjà utilisé l'ensemble des 6 remplacements autorisés.</p> <p>Alors qu'il n'y avait plus aucun remplacement régulier possible, quelle devait être la procédure adéquate dictée par les officiels ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'équipe présentait donc une composition incorrecte. La procédure dont question à l'article 15.9.2 doit être la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> Point et service pour l'équipe B Le remplacement devait être corrigé. Le joueur A7 doit sortir du terrain et le joueur correct doit reprendre sa place. Cette correction ne compte pas comme un remplacement MAIS le retrait du joueur A7 n'annule PAS le remplacement éventuel lui ayant permis d'entrer au jeu. Tous les points marqués par l'équipe A alors que le joueur A7 était illégalement au jeu doivent être annulés tandis que le score de l'équipe B est maintenu tel quel Aucune autre pénalité ne doit être infligée à l'équipe A. <p>Règle 15.9.2</p>
<p>4.11</p> <p>Après que l'équipe B ait utilisé 5 remplacements, 2 joueurs entrèrent dans la zone de remplacement.</p> <p>Quel doit être la réponse adéquate du 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Alors que l'équipe B a utilisé 5 remplacements, la demande d'un 6ème remplacement est correcte. Le 2nd arbitre doit rappeler au coach qu'un seul remplacement sera possible et demander au coach lequel des 2 joueurs participera au remplacement. Agir de la sorte ne constitue pas un retard de jeu, la demande de remplacement invalidée sera rejetée sans autre sanction</p> <p>Règles 15.5, 15.6., 15.11, 16.1</p>

<p>4.12</p> <p>Dans une équipe R2 et R5 étaient les meilleurs attaquants. Durant un set, R5 a été remplacé et a ensuite repris sa place au jeu. Plus tard dans le set il se blessa et dut être remplacé au moyen d'un remplacement exceptionnel.</p> <p>Quand le coach a vu R5 étendu par terre, manifestement blessé sérieusement, le coach signala à son équipe de changer le joueur arrière R2 par le libéro.</p> <p>Ainsi le libéro se trouvait au jeu et R2 sur le banc. Après qu'il fut déterminé que R5 ne pouvait poursuivre le jeu, le coach demanda alors un remplacement exceptionnel afin de permettre à R2 de monter au jeu à la place de R5.</p> <p>Cette demande était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Cette demande est illégale. R2 ne pouvait remplacer R5 étant donné qu'il était au jeu au moment de la blessure.</p> <p>Le joueur blessé R5 devait avant tout être remplacé via un remplacement exceptionnel (le coach pouvant utiliser tout joueur non présent au jeu au moment de la blessure, à l'exception du libéro ou du joueur qu'il remplace).</p> <p>Toute autre demande du coach sera donc ultérieure à cette action.</p> <p>Règle 15.7</p>
<p>4.13</p> <p>Durant un match, un coach demanda 2 remplacements.</p> <p>Ayant fait ses vérifications, le marqueur indiqua que la première demande de remplacement était correcte tandis que l'autre était illégale.</p> <p>Quelle devait être la réponse appropriée du 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 2nd arbitre doit permettre le premier remplacement. La demande pour le remplacement illégal doit être refusé, <u>peu importe l'ordre dans lequel les demandes ont été faites</u>.</p> <p>La demande pour le remplacement illégal doit être sanctionnée pour « retard de jeu ».</p> <p>Si ce retard de jeu était le premier, alors seul un avertissement sera donné. Les suivants seront pénalisés</p> <p>Règles 15.6, 16.1.3</p>
<p>4.14</p> <p>Une équipe demanda un remplacement. Après que le remplacement fut terminé, le marqueur actionna le buzzer une 2nde fois, leva les mains et annonça que ce remplacement était illégal.</p> <p>Le 2nd arbitre corrigea donc cette situation.</p> <p>Le capitaine manifesta son désaccord auprès du 2nd arbitre. Alors que le 2nd arbitre contrôlait la feuille de match, il découvrit qu'en fait le remplacement était bien légal et recorrigea la situation ; ce qui était assez embarrassant pour les arbitres.</p> <p>Quelle aurait du être la réaction appropriée du second arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La procédure du 2nd arbitre était correcte. Toutefois, dans ce cas, le 2nd arbitre aurait du vérifier les faits sur la feuille de match avant de prendre sa décision.</p> <p>Il est important pour un arbitre de prendre sa décision basée sur des faits.</p> <p>Changer de décision peut créer une atmosphère défavorable entraînant un manque total de confiance, voir un sentiment hostile, des joueurs et du public envers les arbitres.</p>

<p>4.15</p> <p>Un joueur remplaçant de l'équipe A se trouvait dans la zone de remplacement et prêt à entrer au jeu. Toutefois, le joueur au jeu devait être remplacé, refusait de quitter le terrain.</p> <p>L'arbitre considéra que cette situation créait un retard de jeu et sanctionna l'équipe.</p> <p>Néanmoins, il autorisa le remplacement. Etait-ce une décision correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>OUI, la décision de l'arbitre était correcte. Lorsque le joueur remplaçant n'est pas prêt et cause un retard de jeu, l'application correcte de la règle est de rejeter le remplacement et donner une sanction pour retard de jeu.</p> <p>Toutefois, ici, c'est le joueur au jeu qui causa cette situation spéciale et non le joueur remplaçant.</p> <p>L'arbitre, dans sa décision, démontra une bonne connaissance des règles ainsi que l'esprit des règles permettant ainsi que le remplacement ait lieu.</p> <p>Règles 16.1.1, 23.2.3</p>
<p>4.16</p> <p>Lors du contrôle des positions, le 2nd arbitre remarqua une incohérence entre la fiche de position et les joueurs sur le terrain. A la position 1 se trouvait le joueur 5 à la place du 7 tel que renseigné sur la fiche de position. Le 2nd arbitre le fit remarquer au coach qui décida de commencer le set avec la composition actuelle. A cette fin il utilisa un remplacement régulier à 0-0. Le remplacement ne fut pas exécuté mais seulement enregistré sur la fiche de match. Entretemps, le joueur 5 avait été changé par le libéro. Trois rotations plus tard, lorsque le libéro tourna et se retrouva en position 4, le joueur 7 fut changé avec le libéro.</p> <p>Le coach demanda alors un remplacement du joueur 7 par le joueur 5.</p> <p>Après que le remplacement fut exécuté, le 1er arbitre remarqua qu'il s'agissait d'une erreur puisque le remplacement avait déjà eu lieu au début du set à 0-0.</p> <p>Après une courte discussion avec le capitaine au jeu, il annula le second remplacement « non nécessaire ». Le jeu continua sans autre sanction.</p> <p>Etait-ce la procédure appropriée ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision d'annuler le second remplacement était correcte. Le problème était que le premier remplacement au début du set n'avait pas été exécuté clairement par les deux joueurs et de ce fait, les joueurs et le coach l'avait manqué et fait arrêter le jeu sans raison.</p> <p>Vu que le jeu fut arrêté pendant plusieurs minutes, un retard de jeu aurait du être donné à l'équipe fautive.</p> <p>C'est typiquement une situation où le coach devrait utiliser le geste (du remplacement) pour éviter tout malentendu.</p>
<p>4.17 (nouveau cas)</p> <p>Le joueur n° 6, prêt à jouer, entra dans la zone de remplacement durant une interruption. Le marqueur annonça la demande de remplacement par l'utilisation du buzzer.</p> <p>A ce moment, le coach changea d'avis et ordonna au joueur de retourner en zone d'échauffement.</p> <p>Est-ce que le remplacement aurait du être appliqué ?</p> <p>Quelle devait être la bonne réaction des arbitres dans cette situation ?</p>	<p>Décision</p> <p>La demande de remplacement était correcte et déjà signalée par le marqueur via le buzzer. De par ce fait, le jeu fut interrompu.</p> <p>Il n'est pas obligatoire de faire exécuter le remplacement mais la procédure provoqua un retard de jeu et devait être sanctionné en conséquence.</p> <p>Règles 15.4.2 , 16.1.1</p>

<p>4.18</p> <p>Après le coup de sifflet pour le service, un joueur remplaçant est entré dans la zone de remplacement. Le marqueur a ignoré celui-ci, et le jeu n'a pas été arrêté. Après la fin de l'échange, le 2nd arbitre a dit au marqueur d'inscrire une demande non fondée sur la feuille de match.</p> <p>Etait-ce la procédure correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 2nd arbitre avait raison. Il s'agissait d'un cas typique de demande non fondée, qui devait être inscrite sur la feuille de match. S'il s'agissait d'une demande non fondée répétée, une sanction de retard de jeu devait être infligée</p> <p>Règles 15.11.2, 16.1.1</p>
<p>4.19</p> <p>Le 1er arbitre avait sifflé pour le service, lorsqu'un joueur remplaçant s'est approché de la zone de remplacement. Le marqueur n'a pas prêté attention au coup de sifflet de l'arbitre et a appuyé sur le buzzer. Le joueur remplaçant a réalisé qu'il était en retard, et est retourné sur le banc. Le jeu a été arrêté et le joueur sur le terrain devant être remplacé est allé dans la zone de remplacement.</p> <p>Quelle devrait être la procédure correcte des arbitres dans cette situation ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre devait arrêter l'échange. Même s'il n'y avait pas de réelle demande, le jeu a été retardé par le joueur sur le terrain, qui a pensé qu'il devait être remplacé, et l'équipe respective devait être sanctionnée pour retard de jeu. La sanction pour retard de jeu décidera alors de l'équipe au service.</p> <p>Si le 1er arbitre n'avait pas stoppé l'échange, après l'exécution du service, cette équipe aurait été en faute de position.</p> <p>Avec la nouvelle procédure de remplacement, le marqueur doit prêter un peu plus attention aux demandes de remplacement. C'était une faute du marqueur de pousser sur le buzzer sans qu'une réelle demande n'ait été faite.</p> <p>Règles 15.11.2, 16.1.1</p>
<p>4.20</p> <p>Un joueur remplaçant s'est approché de la zone de remplacement, mais n'y est pas entré. Le 1er arbitre a sifflé pour le service, mais le marqueur n'a pas prêté attention à la position actuelle du joueur et a poussé sur le buzzer. Le joueur remplaçant réalisant qu'il était en retard, est retourné sur le banc. L'échange n'a pas été arrêté. Après la fin de l'échange rallye, le 2nd arbitre a dit au marqueur, d'inscrire une demande non fondée à cette équipe.</p> <p>Etait-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>Puisque l'échange n'a pas été arrêté et que la faute est due au marqueur, ce cas ne peut être considéré ni comme une demande non fondée et ni comme un retard de jeu</p> <p>Par conséquent, le 2nd arbitre avait tort</p> <p>Règles 15.10.3a, 15.10.3c</p>

<p>4.21 (nouveau cas)</p> <p>Le joueur 6 de l'équipe A n'était pas repris sur la liste de la feuille de match. Il prit part à l'échauffement et se trouvait dans la zone d'échauffement et sur le band durant le match. Dans le 3^{ème} set il remplaça un joueur au jeu. Après l'échange suivant, le marqueur remarqua que le joueur n'était pas sur la liste et fit arrêter le jeu . Les arbitres rectifièrent le remplacement et retirèrent à l'équipe A le point marqué durant la présence au jeu du joueur 6. L'équipe B reçut un point et le service. était-ce la procédure correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Généralement les joueurs qui veulent participer au jeu sont repris sur la feuille de match. Le coach et le capitaine d'équipe doivent contrôler la liste et confirmer en signant. La demande de remplacement par un joueur non-repris sur la liste doit être refusée et un retard de jeu imposé. Un joueur non-enregistré qui a participé au jeu doit être retiré du terrain aussitôt l'erreur découverte et remplacé par le joueur légitime à cette place. Tous les points marqués durant sa présence au jeu doivent être retirés et l'adversaire gagne un point et le service. Bien que le marqueur n'ait pas assez prêté attention lorsque ce joueur est entré au jeu, la faute principale est faite par l'équipe. Donc la procédure utilisée était correcte. Si l'erreur avait été détectée à la fin du set, le set aurait été perdu par l'équipe A. Si l'erreur avait été découverte à la fin du match, celui-ci aurait été perdu par l'équipe A.</p> <p>Règle 4.1.3, 4.2.2, 5.1.1, 5.2.2, 15.9.2</p>
--	---

TEMPS-MORTS ET TEMPS-MORTS TECHNIQUES

<p>4.22 (4.21)</p> <p>Durant un match l'équipe B a gagné l'échange pour mener 7:6, la joueuse 5 de l'équipe B, qui était dans une rotation erronée, a servi et l'équipe B a gagné le point. Le score était maintenant de 8:6 Un temps mort technique a été appliqué et la même joueuse a continué de servir jusqu'à ce que son équipe B mène 10:6 A ce moment là, le marqueur réalise que la joueuse 5 était en faute de rotation depuis un moment. Le 1er arbitre a appliqué la pénalité (point et service pour l'adversaire) pour mauvais joueur au service et a retiré les points gagnés par l'équipe B durant cette période de jeu. Le jeu a continué après avoir rectifié la rotation de l'équipe B. Quand le score a atteint à nouveau 8 plus tard dans le set, aucun temps mort technique n'a été donné et le jeu a continué.</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. Les temps-morts technique ont été créés pour permettre les ralentis, les analyses et les spots publicitaires de la TV : une grande partie de ces contrats sont convenus à l'avance. Par conséquent, le premier TTO du set ayant déjà été donné, aucun autre ne peut être donné tant que le score d'une équipe n'ait atteint 16 points.</p> <p>Règle 15.4.1</p>
--	--

<p>4.23 (4.22)</p> <p>L'équipe B menait par 7:4. Après l'échange suivant, le score était de 8:4 pour l'équipe B. Le coach de l'équipe A demande un TO. Le 2nd arbitre a refusé la demande, parce qu'à ce moment un Temp Mort Technique devait être octroyé automatiquement. Etait-ce correct ?</p>	<p>Décision.</p> <p>Parce qu'un Temp Mort Technique devait être accordé automatiquement après que l'équipe B ait atteint 8 points et qu'un Temp Mort Technique devait être accordé avant toute interruption de jeu régulière, il a eu raison de rejeter la demande. Si après le Temp Mort Technique, le coach de l'équipe A voulait aussi avoir un TO normal, il aurait dû refaire la demande.</p> <p style="text-align: right;">Règle 15.3.2</p>
--	---

DEMANDES NON-FONDES

<p>4.24 (4.23)</p> <p>Le coach de l'équipe A voulait effectuer un remplacement. Le joueur remplaçant n'entendit pas dans un premier temps la requête de son coach et arriva en retard dans la zone de remplacement. Le marqueur actionna le buzzer et le jeu fut interrompu mais le 1^{er} arbitre avait sifflé pour l'autorisation de service. Le 1^{er} arbitre arrêta l'échange et donna un avertissement pour retard de jeu et refusa le remplacement du joueur (qui entretemps se trouvait dans la zone de remplacement). Une discussion avec les arbitres s'en suivit. L'équipe B demanda alors un temps mort suivi d'un remplacement. L'équipe A demanda alors un remplacement qui fut alors accepté. Le jeu continua et l'équipe A gagna le set et le match.</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre était-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre était erronée.</p> <p>Sa première décision de rejeter le remplacement et infliger un avertissement pour retard de jeu était correcte étant donné que le joueur n'était pas prêt. Il est également possible pour le coach B de demander un temps mort suivi d'un remplacement après l'avertissement pour retard de jeu.</p> <p>Toutefois la demande incorrecte est la seconde demande de remplacement du coach A, tout juste après le temps-mort. Avant qu'une équipe ne soit autorisée à une nouvelle demande de remplacement il doit y avoir un échange de jeu terminé.</p> <p>Cette demande de remplacement doit être rejetée sans pénalité, sauf s'il y avait eut auparavant une demande non-fondée consignée sur la feuille de match</p> <p style="text-align: right;">Règles 15.3.1, 15.3.2, 15.10.3, 15.11.1.3, 16.1.1, 16.1.2, 25.2.2.6</p>
---	---

<p>4.25 (4.24)</p> <p>Une équipe avait utilisé ses 2 temps mort. Plus tard dans le même set, le coach demanda un 3^{ème} temps mort ; lequel fut accordé par le 2nd arbitre. A ce moment, le marqueur réalisa qu'il s'agissait du 3^{ème} TM de l'équipe et informa le 2nd arbitre.</p> <p>Quelle devait être la procédure appropriée ?</p>	<p>Décision</p> <p>La demande d'un 3^{ème} TM est une demande non-fondée et aurait dû être rejetée sans autre pénalité, mais enregistrée sur la feuille de match. Le 1^{er} arbitre fut informé de l'erreur et le TM pris fin immédiatement. Le 1^{er} arbitre notifia la situation au capitaine et donna un avertissement pour retard de jeu vu le retard subit.</p> <p style="text-align: right;">Règles 15.11.1.4, 16.1.5, 25.2.2.6</p>
---	--

<p>4.26 (4.25)</p> <p>Durant un match, un joueur entra dans la zone de remplaçant tout juste après le coupe de sifflet du 1^{er} arbitre autorisant le service. Le marqueur appuya sur le buzzer et le jeu s'arrêta. Le 1^{er} arbitre rejeta alors la demande d'un geste de la main. Mais entretemps, tant le joueur entrant que sortant s'étaient placés correctement dans la zone de remplacement, prêt à procéder au remplacement. Le 1^{er} arbitre somma l'équipe de servir. Au moment du contact du ballon, le 2^e arbitre siffla et signala une faute de position de l'équipe au service car ils se trouvaient à 7 sur le terrain. Après une courte discussion entre le 1^{er} et le 2nd arbitre, le 1^{er} arbitre ordonna une seconde tentative de service.</p> <p>Etait-ce une décision correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci est typiquement la situation de d'une demande non-fondée. La demande de remplacement aurait dû être refusée et vu l'interruption prolongée et la confusion, l'équipe aurait dû être sanctionnée pour un retard de jeu. Toutefois, si cette sanction n'était pas une pénalité pour retard de jeu, alors l'équipe devait bien bénéficier d'une nouvelle tentative de service.</p> <p style="text-align: right;">Règle 15.11.1.1</p> <p>Le 2nd arbitre n'a ni le droit, ni l'autorité de juger les fautes de position de l'équipe au service. Si le 2nd arbitre siffle dans pareille situation, l'échange de jeu devra être rejoué.</p> <p style="text-align: right;">Règles 15.11, 23.3.2.3.a, 24.3.2.2, 25.2.2.6</p>
--	---

BLESSURES

<p>4.27 (4.26)</p> <p>Un joueur fut touché au nez par le coude d'un coéquipier durant un contre. Il commença à saigner du nez. Le coach demanda un remplacement. Le remplaçant s'approcha de la table du marqueur avec un training.</p> <p>Qu'elle doit être la correcte attitude de l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Les arbitres doivent faire preuve de discrétion lorsque des remplacements ne sont pas planifiés. Le remplaçant doit être autorisé à prendre un temps raisonnable pour enlever son training et entrer au jeu sans sanction. Il doit être noté qu'un joueur qui saigne doit être remplacé durant le temps du saignement et que le sang ait été retiré de son uniforme.</p> <p style="text-align: right;">Règles 4.4, 15.5, 15.10.2, 15.10.3, 17.1.1</p>
--	--

<p>4.28 (4.27)</p> <p>Un passeur se blessa au genou alors qu'il défendait. Il resta couché sur le sol alors que le coach et l'équipe médicale s'affairait autour de lui pour vérifier sa blessure.</p> <p>Après +- 2 minutes de soins, il déclara qu'il était capable de poursuivre la rencontre. Le 1er arbitre signala alors que le match continuait avec ce passeur.</p> <p>Était-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte. Pour la sécurité du joueur, le 1er arbitre doit interrompre l'échange immédiatement lorsqu'une blessure se produit et permettre au staff médical d'entrer sur le terrain. Si la blessure s'avère suffisamment sérieuse, le joueur doit être retiré du terrain de jeu pour un échange de jeu au moins.</p> <p>La décision principale du 1er arbitre est de donner au joueur et/ou à l'équipe médicale un délai raisonnable afin d'évaluer la gravité de la blessure, et limiter aussi le temps avant qu'un remplacement soit demandé.</p> <p>Le retrait du joueur blessé doit être effectué via un remplacement régulier. Si cela n'est pas possible, un remplacement exceptionnel doit être utilisé.</p> <p style="text-align: right;">Règles 15.7, 17.1.2</p>
<p>4.29 (4.28)</p> <p>Une équipe avait utilisé 5 changements. Après cela, un joueur qui avait été remplacé et qui avait ensuite repris sa place au jeu, se blessa. Un remplacement exceptionnel a été effectué pour le remplacer. Le 1er arbitre a jugé que ce remplacement exceptionnel correspondait au 6ème remplacement de l'équipe et que celle-ci n'avait plus aucun remplacement pour le set. Le coach a contesté cette interprétation des règles.</p> <p>Était une interprétation correcte des règles ?</p>	<p>Décision</p> <p>L'interprétation correcte des règles est que le joueur blessé peut être remplacé par un «remplacement exceptionnel». Le coach peut utiliser n'importe quel joueur qui n'est pas sur le terrain au moment de la blessure à l'exception du libéro et de son remplaçant. Le remplacement exceptionnel n'est pas comptabilisé comme l'un des 6 remplacements et le nombre de remplacement n'a pas changé.</p> <p style="text-align: right;">Règles 15.1, 15.6, 15.7</p>
<p>4.30 (4.29)</p> <p>Durant un échange un joueur se blesse à sang. A la fin de l'échange le 1er arbitre l'a appelé et lui donne instruction de se faire soigner par l'assistance médicale afin d'arrêter l'hémorragie car il est interdit de jouer avec une plaie qui saigne. Le traitement a duré environ 1 minute. Après l'arrêt de l'hémorragie, la partie a continué.</p> <p>La procédure appliquée par le 1er arbitre était-elle correcte?</p>	<p>Décision</p> <p>Il n'est pas autorisé de jouer avec une plaie qui saigne indépendamment de la gravité de la blessure. Les arbitres doivent arrêter le jeu immédiatement après la constatation de la blessure et donnent instruction au joueur de se faire soigner par l'assistance médicale. L'équipe n'est pas obligée de remplacer le joueur. Dès lors il s'agissait d'une procédure acceptable appliquée par le 1er arbitre et ne doit pas donner une sanction de retard de jeu ni demander à l'équipe pour une interruption de jeu.</p> <p>Décision de la commission médicale de la FIVB.</p>

RETARDS DANS LE JEU

<p>4.31 (4.30)</p> <p>Avant le début du 3ème set d'un match, le 1er arbitre siffle pour inviter les équipes à monter sur le terrain. L'équipe du Japon n'a pas réagit. Comme ils étaient trop lents à réagir, le 1^{er} arbitre leur a appliqué un avertissement pour retard de jeu. L'équipe est ensuite montée sur le terrain.</p> <p>Était-ce une mesure appropriée du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Oui, le 1^{er} arbitre à agit correctement. Les équipes doivent être invitées à prendre leur position sur le terrain. Si elles ne réagissent pas, le 1^{er} arbitre doit donner un avertissement pour retard de jeu et ceci doit être transcrit sur la feuille de match. Si l'équipe ne réagit toujours pas, une pénalité pour retard de jeu indiqué par la carte jaune sera alors appliquée. Si ceci s'avère toujours inefficace, il faut alors considérer qu'il s'agit d'un refus de jouer, l'équipe est ensuite déclarée comme en défaut et le match se termine par un forfait.</p> <p>Dans pareil cas, le score aurait du être enregistré comme 0-3 0-25, 0-25, 0-25.</p> <p>Si une équipe retourne lentement sur le terrain après un temps-mort, la même procédure doit être appliquée.</p> <p>Règles 6.4.1, 16.1</p>
<p>4.32 (4.30)</p> <p>Après avoir gagné un échange, l'équipe s'est regroupée pour discuter de leur stratégie pour le prochain échange. Le 1er arbitre toléra le temps nécessaire pour que les joueuses reprennent leur position et ensuite siffle pour sanctionner l'équipe d'un retard de jeu, l'équipe n'étant pas prête à servir.</p> <p>Est-ce une bonne décision du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci est une bonne décision du 1er arbitre. Il n'est pas nécessaire pour le 1er arbitre d'autoriser plus qu'un temps raisonnable pour que les équipes reprennent leur position pour l'échange suivant. Le 1er arbitre doit juger correctement cette situation. Il doit autoriser un certain enthousiasme et des acclamations, mais ne peut admettre que le jeu soit retardé.</p> <p>Règles 16.1.2, 16.1.5</p>

<p>4.33</p> <p>Un joueur a refusé de jouer à cause d'une trace humide sur le terrain causée par un plongeon effectué par un membre de l'équipe qui récupérait un ballon. Quel est la réponse appropriée du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre ne devrait jamais accepter une demande d'une équipe d'essuyer une tache humide sur le sol, parce que cette demande fait l'objet d'une sanction de retard de jeu. Cependant, il doit tenir compte de plusieurs aspects. Les « quick moppers » doivent essuyer les taches humides sur le sol. Les joueurs peuvent également utiliser leurs propres petites serviettes pour éponger le sol. Quand le 1er arbitre juge nécessaire de nettoyer le sol par les « quick moppers » il peut en donner l'ordre. Le contrôle du match est toujours de la responsabilité du 1er arbitre s'il n'y a pas un comité de contrôle. Dans une rencontre avec un comité de contrôle, le président du jury de la rencontre peut autoriser le 2ème arbitre à permettre un nettoyage supplémentaire, si la partie humide est importante et si la température est supérieure à 25°C et que le taux d'humidité à 61%.</p> <p>Si enfin l'équipe refuse toujours de jouer, l'arbitre peut sanctionner l'équipe par la sanction de retard de jeu ou défaut.</p> <p>Règles 1.5, 5.1.2.2, 6.4.1, 16.2</p>
--	---

<p>4.34 (nouveau cas)</p> <p>Durant un intervalle entre deux sets, l'ensemble d'une équipe s'était rendu dans les vestiaires et en ressortirent après 5 minutes. Le 1^{er} arbitre attribua une sanction de « Retard de Jeu » et le jeu repris. Etait-ce une décision correcte du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>En 1^{er} lieu une équipe n'est pas autorisée à quitter l'aire de compétition sans la permission de l'arbitre. Néanmoins après 2 minutes et 30 secondes le 2nd arbitre devrait inviter les équipes à entrer sur le terrain de jeu pour ne pas être déclarée en faute. Après le retour sur le terrain, le 1^{er} arbitre devait appliquer une sanction de « Retard de Jeu »</p> <p>Règles 4.2, 6.4.1, 6.4.2, 18.1</p>
---	--

INTERFERENCES EXTERNES

<p>4.35 (4.33)</p> <p>Lors d'un set, des spectateurs courent sur le terrain à la fin d'un échange et interrompent le match en protestant contre les décisions des "officiels".</p> <p>Quelle est la bonne réaction du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1^{er} arbitre doit interrompre le match et l'organisateur ou le comité de contrôle doit agir pour rétablir l'ordre. Cette interruption doit être enregistrée sur la feuille de match.</p> <p>Règles 17.2, 17.3</p>
--	---

<p>4.36 (4.35)</p> <p>Lors d'un match au moment où la joueuse sert, au bout du terrain le bras de l'écran de télévision tombe et la heurte. Elle continue à servir en dépit de l'interférence, réussi son service et l'échange continue.</p> <p>Le 1er arbitre n'arrête pas le jeu, ne demande pas de rejouer l'échange et il n'y eut aucune protestation de la part de l'équipe cubaine.</p> <p>Etait-ce la bonne décision de la part du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte dans ce cas parce que c'était spectaculaire et que cela a causé un grand intérêt et enthousiasme parmi la foule. Cependant, dans d'autres circonstances le 1er arbitre devrait faire rejouer l'échange.</p>
---	--

CHAPITRE 5 - LE LIBERO

<p>5.1</p> <p>Au début d'un match , le coach A soumet la composition de son équipe. Avant que le 2nd arbitre ne la vérifie, le libero A remplace un joueur arrière. Qu'elle est la réaction du 2nd pendant la vérification des positions avant de commencer le match ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le joueur initial doit être sur le terrain au moment de la vérification des positions. Le joueur arrière doit rapidement reprendre sa place sans avertissement ni sanction.</p> <p>Dès que le 2nd arbitre a procédé à la vérification, le libero peut prendre la place du joueur arrière.</p> <p>Si cela se reproduit de nouveau pendant le match ou si le retard est trop long, et si le 1^{er} arbitre juge cette action comme un retard, l'arbitre sanctionnera le retard.</p> <p>Règle 19.3.2.4, 19.3.2.8, 24.3.1</p>
<p>5.2</p> <p>Une équipe a sept joueurs comprenant le libero. Dans le deuxième set, le joueur initial n°6 est sanctionné par une disqualification.</p> <p>Le 1er arbitre déclare l'équipe incomplète et la victoire du match pour l'équipe adverse.</p> <p>Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre a raison puisque le libero ne peut participer à aucun remplacement et que le joueur disqualifié ne peut être remplacé légalement. Dès lors, puisqu'il n'y a plus de joueurs disponibles pour effectuer un remplacement régulier, la décision est correcte.</p> <p>Règles 6.4.3, 19</p>
<p>5.3</p> <p>L'équipe B n'a que huit joueurs avec le libero. Dans le deuxième set du match, le joueur n°6 de l'équipe B a été remplacé et est revenu au match.</p> <p>Le joueur n°6 a été sanctionné par une disqualification. Le libero est sur le banc au moment de cette disqualification du n°6.</p> <p>Quelle est la bonne décision du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Puisque le joueur n°6 ne peut être remplacé réglementairement, le 1er arbitre doit déclarer l'équipe incomplète pour le set.</p> <p>Règles 6.4.3, 15.7, 15.8</p>
<p>5.4</p> <p>Une équipe avait sept joueurs dont le libero. Dans le deuxième set, le joueur de départ N°7 a été blessé. Le 1er arbitre a permis au Libero d'entrer dans le match par une procédure de remplacement régulière à la place du joueur blessé et a terminé le match avec cette rotation.</p> <p>Est-ce une bonne décision du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre n'est pas correcte.</p> <p>Le Libéro n'est pas autorisé à participer à tous remplacement, régulier ou exceptionnel. Il y a deux possibilités pour l'équipe. Si le n°7 est dans la zone avant au moment de la blessure, l'équipe a le droit de demander trois minutes de récupération. Si le joueur ne peut pas continuer à jouer, l'équipe perd le set ou peut-être le match. Toutefois, si le joueur n°7 blessé est dans la zone arrière et le libero est sur le banc, l'équipe peut changer le n°7 par le Libéro jusqu'à ce que le Libéro doive tourner vers la zone avant.</p> <p>À ce moment, le joueur n°7 doit retourner au jeu ou l'équipe est déclarée incomplète.</p> <p>Règles 15.5 , 15.7 , 15.8 , 17</p>

<p>5.5</p> <p>Le Libero était sur le terrain pour le joueur n°5. Il a été expulsé pour l'ensemble du set.</p> <p>Quel est le processus approprié pour continuer le match?</p>	<p>Décision</p> <p>En cas d'expulsion ou disqualification du Libero et si l'équipe a deux Libéros, l'entraîneur peut échanger immédiatement le libéro actif sanctionné par le Libéro de réserve.</p> <p>Si l'équipe n'a qu'un seul Libero, le joueur n°5 doit retourner sur le terrain à la place du Libéro. Dans ce cas, l'équipe n'a pas le droit d'utiliser ce Libero pour le reste du set. Le Libero est autorisé à jouer au cours du prochain set.</p> <p>Si la sanction avait été la disqualification, l'équipe n'aurait pas eu le droit d'utiliser ce Libero pour le reste du match.</p> <p>Règles 6.4.3, 19.1.1, 19.3.2, 19.3.2.8, 19.4</p>
<p>5.6</p> <p>Le Libéro d'une équipe est en position 5. Son équipe remporte l'échange et effectue une rotation. Le joueur libéro fut remplacé correctement par le joueur n°2 qui s'installe dans la zone avant. Avant le début de jeu, le coach sollicite un remplacement régulier du joueur n°2 par le n°7. Ces deux actions se produisent dans une interruption de jeu.</p> <p>Est-ce correct si le 1er arbitre autorise le remplacement des joueurs?</p>	<p>Décision</p> <p>Le processus est correct. Mais la terminologie est importante pour éviter les contestations inutiles. Le joueur libéro est «changé» par le premier joueur n°2. Puis l n°7 «remplace» le joueur n°2. Il n'y a donc qu'un seul remplacement qui a eu lieu entre les deux échanges et qui est enregistré sur la feuille de match, et aucune infraction aux règlements n'est commise.</p> <p>Règles 15.3.2, 19.2.2, 19.3.2.8</p>
<p>5.7</p> <p>Dans un match le libéro prend tardivement la place du joueur en position 1.</p> <p>Le changement a eu lieu après le coup de sifflet de l'arbitre pour le service, mais avant la frappe de service.</p> <p>Quelle est la réponse adéquate pour le 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre devrait permettre à l'échange de continuer sans interruption. Après l'échange, l'arbitre doit délivrer un avertissement verbal (informant de pas répéter cette procédure fautive) pour le retard de changement.</p> <p>Le changement tardif suivant devra être sanctionné par les sanctions pour retard de jeu immédiatement, et en interrompant l'échange.</p> <p>Toutefois, si le changement devait être fait après la frappe du service, le 1er arbitre doit siffler cette position comme une faute.</p> <p>Règle 19.3.2.5</p>

<p>5.8</p> <p>Une spécialiste du service n°7 a remplacé la contreuse centrale n°6 dans le jeu. Après qu'elle eut servi elle a cédé sa place au Libéro. Lorsque la Libéro est arrivé en ligne avant elle a cédé sa place à la n°6. avec un changement normal du Libéro.</p> <p>A ce moment, l'entraîneur remarqua que la n°6 était entrée illégalement au jeu. Il a actionné le buzzer pour un remplacement normal la n°6 par la n°7 et a tenté de faire retourner la n°7 sur le terrain afin de régulariser ce remplacement.</p> <p>Au moment où le 1er arbitre allait autoriser le service, le 2e arbitre a refusé la demande non-fondée de l'équipe des États-Unis.</p> <p>D'autre part, le 1er arbitre a reconnu qu'il allait autoriser un service dans lequel l'équipe avait une joueuse illégale sur le terrain. Il a autorisé le remplacement approprié, et a sanctionné l'équipe d'un avertissement de retard de jeu, avec cependant peu d'interruption dans le jeu.</p> <p>Était-ce la réponse appropriée du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>De toute évidence, le 1er arbitre a été un maître de l'art "de l'arbitrage".</p> <p>Dans l'esprit de permettre aux joueurs de jouer le jeu avec peu d'interférence de la part des officiels, le 1er arbitre a pris la bonne décision. Si de telles erreurs se poursuivent par la même l'équipe, les sanctions devraient être appliquées.</p>
---	---

<p>5.9</p> <p>Lorsque le contreur central de l'équipe B arriva au service, son coach décida d'effectuer un remplacement par un spécialiste du service. Dès que ce dernier perdit son service il fut remplacé par le libéro.</p> <p>Lorsque le Libéro arriva en position avant, le contreur central se précipita sur le terrain pour reprendre la place du Libéro. Après deux échanges de jeux, l'équipe A constata que le changement du libéro n'était pas légal étant donné que le contreur central n'avait pas effectué le changement préalable avec le serveur « spécialiste » et aurait dû se trouver sur le terrain à ce moment. L'équipe A déposa donc une protestation officielle.</p> <p>Une « Judge Conference » eut lieu après quoi il fut décidé que l'équipe B était autorisée de remplacer le contreur central à la place du serveur et ce sans pénalité.</p> <p>Etait-ce une interprétation correcte des règles de jeu ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il y a trois erreurs dans cette situation :</p> <p>Premièrement : Etant donné que cette situation n'était pas explicitement déterminée dans les règles de jeu, l'article 23.2.3 stipulant que « Le 1er arbitre a un pouvoir de décision sur toutes les questions du jeu, y compris celles qui ne sont pas prévues par les Règles. » peut être pris en considération.</p> <p>Deuxièmement : Etant donné la situation, l'équipe B aurait au moins dû être pénalisée avec la perte d'un échange de jeu pour remplacement illégal, et éventuellement avec la perte des points erronément marqués sur base de la feuille de contrôle du libéro (R6). S'il n'avait pas été possible de déterminer clairement sur base d'un document le moment de la faute, il n'y aurait pas eu de possibilité de retirer les points erronément marqués. Afin de garder le contreur central de manière régulière au jeu, l'équipe B aurait dû demander un remplacement régulier pour le serveur « spécialiste ».</p> <p>Troisièmement : La procédure de changement/remplacement à appliquer aurait dû être la suivante. Au moment où le libéro s'apprêtait à venir en position avant il aurait dû être changé par le serveur « spécialiste » et ensuite une demande de remplacement aurait dû être faite pour que le contreur central reprenne sa place régulièrement sur le terrain.</p> <p>Ces changements/remplacements doivent dès lors être fait au cours de la même interruption de jeu.</p> <p>Règles 19.3.2.1, 23.2.3</p>
--	--

<p>5.10</p> <p>Lors d'une rencontre le 1er arbitre siffla pour autoriser le service. A ce moment le serveur constata que le Libero avait quitté le terrain de jeu mais personne n'avait pris sa place. Il retarda autant qu'il soit légalement possible l'exécution de son service, puis décida de servir. Au moment de la frappe du ballon, le joueur qui avait pris la place du libéro était sur le terrain en position 1, mais il aurait dû être en 4, il était donc clairement en faute de position. Les équipes jouèrent l'échange de jeu qui fut gagné par l'équipe au service. Le capitaine au jeu de l'adversaire s'approcha du 1er arbitre afin de demander une explication quant à l'interprétation des règles de jeu dans l'échange écoulé. Il estimait que son équipe aurait dû gagner l'échange de jeu suite à la faute de position de l'adversaire. Le 1er arbitre réfuta cette interpellation et considéra sa décision comme irrévocable.</p> <p>Quelle devait être la décision du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il y a trois erreurs dans cette situation. Premièrement, le 1er arbitre ne doit pas autoriser le service tant que les équipes ne sont pas complètes et prêtes à jouer mais aussi que le serveur n'est pas en possession de la balle et prêt à servir. Il aurait du retarder la mise en jeu du service et éventuellement si cela avait entraîné un retard, l'équipe aurait dû être sanctionnée pour ce retard.</p> <p>Deuxièmement, l'échange d'un joueur pour le libéro ne peut avoir lieu qu'avant le coup de sifflet de l'arbitre.</p> <p>Et troisièmement l'équipe au service a commis une faute de position au moment de la frappe du ballon pour la mise en service et aurait dû perdre l'échange de jeu. Si le joueur remplaçant s'était trouvé en position 4, l'échange de jeu aurait continué et l'équipe aurait dû être sanctionnée conformément à la Règle 19.3.2.5</p> <p>Règles 7.5.1 , 12.3 , 19.3.2.3 , 19.3.2.5</p>
---	---

<p>5.11</p> <p>Durant une rencontre le libéro de l'équipe était sur le terrain en place du joueur Nr4. Lorsqu'il joua une balle, il s'occasionna une blessure musculaire et ne put continuer à jouer. L'entraîneur décida de redésigner le joueur Nr4 comme libéro.</p> <p>Est-ce possible ?</p>	<p>Décision</p> <p>Dans le cas d'un joueur Libéro blessé ou malade et déclaré définitivement inapte à jouer, si l'équipe dispose de 2 libéros, le coach peut remplacer immédiatement le Libéro blessé ou malade par le second libéro.</p> <p>Si après avoir été contraint de jouer avec un seul libéro, le second libéro est également blessé tout en étant sur le terrain de jeu, ou tout simplement parce qu'il ne joue pas bien, le coach peut re-désigner un nouveau libéro provenant des joueurs non-présents sur le terrain de jeu (à l'exception du joueur ayant changé le libéro) au moment de la re-désignation. Si l'équipe a seulement 1 libéro le choix est le même que lors de la blessure du second libéro.</p> <p>Si le coach veut re-désigner le joueur n°4 comme libéro il doit d'abord être remplacé régulièrement. Ensuite il pourra être re-désigné libéro.</p> <p>Règle 19.1.3 – 19.3.2.2 – 19.3.2.8</p>
--	---

<p>5.12</p> <p>Lors d'une rencontre le coach était également le libéro de l'équipe. Lorsque celui-ci n'était pas sur le terrain, il voyageait entre l'extension de la ligne d'attaque et la zone d'échauffement tout en donnant des instructions à son équipe.</p> <p>L'arbitre n'est pas intervenu pour cette situation, était-ce une bonne interprétation des règles de jeu par l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Action correcte de l'arbitre. Les règles de jeu prévoient que le libéro ne peut pas être capitaine d'équipe ou de jeu. Les règles ne prévoient pas qu'il ne puisse être coach de son équipe, c'est pourquoi l'arbitre autorisa cette double fonction de Coach-Libéro et n'insista pas pour que le libéro soit assis sur le banc.</p> <p>Règles 5.2.3.4</p>
<p>5.13</p> <p>Le contreur central d'une équipe était assis sur le banc ayant été changé par le joueur libéro.</p> <p>Lorsque Sullivan dû passer de la position 6 en position 5, le contreur central qui n'était pas concentré, pénétra sur le terrain pour prendre la place du libéro. Celui-ci surpris mais également déconcentré fit le chemin en sens inverse et quitta brièvement le terrain de jeu. Constatant immédiatement son erreur le joueur quitta le terrain de jeu et le libero repris rapidement sa place initiale.</p> <p>Le 1er arbitre ignore cet échange de joueur/libéro siffla pour autoriser la mise en jeu du ballon.</p> <p>Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La Règle 19.3.2.1 stipule qu'il doit y avoir un échange de jeu entre deux changements de libéro. Toutefois suite à ce changement l'arbitre considéra qu'il était non complété.</p> <p>Cette action n'ayant pas retardé le jeu et n'était pas volontaire.</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte, il s'agit vraiment dans ce cas d'un « Art de l'arbitrage ».</p> <p>Si par contre le libéro avait quitté le terrain de jeu et était rentré directement pour remplacer un autre joueur régulier sans échange de jeu entre ces deux actions, alors l'équipe aurait perdu cet échange de jeu et le remplacement incorrect aurait été rectifié.</p> <p>Règle 19.3.2.1, 19.3.2.2</p>
<p>5.14</p> <p>Dans un match, le Libéro était en position 4 comme joueur avant.</p> <p>Après 3 points, le 1er arbitre remarqua cette erreur.</p> <p>Quelle est la décision correcte à prendre par l'arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le Libéro n'est en faute de position qu'au moment où le serveur touche la balle. C'est le rôle du marqueur-assistant de notifier aux arbitres si le Libéro est en jeu alors qu'il devrait être sur le banc. L'arbitre devrait immédiatement déterminer, avec l'aide du marqueur-assistant durant combien d'échanges le Libéro était dans une position fautive.</p> <p>L'équipe qui a commit la faute de position doit être pénalisée avec point et service pour l'adversaire et aussi perdre tous les points marqués durant cette faute de position.</p> <p>Les positions sur le terrain doivent être corrigées et le jeu doit reprendre.</p> <p>Règles 7.5.4, 19.3.1.1, 26.2.2.1, 26.2.2.2</p>

<p>5.15</p> <p>Dans un match durant l'échauffement, l'unique libéro se blesse.</p> <p>Le coach demande une re-désignation. Le nouveau libéro étant le capitaine de l'équipe figurant déjà sur la fiche de position du premier set.</p> <p>Le 1^{er} arbitre au début rejeta la demande parce que le règlement interdit au libéro d'être capitaine d'équipe ou capitaine au jeu.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre n'était pas correcte.</p> <p>Si l'équipe a 2 libéros, le libéro actif est remplacé par le second libéro. Si le second libéro est blessée le coach peut re-désigner un nouveau libéro parmi les joueurs non-présents sur le terrain au moment de la re-désignation.</p> <p>Si l'équipe a un seul libéro le cas est le même qu'en cas de blessure du second libéro.</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre dans ce cas était incorrecte.</p> <p>S'il est vrai que le libéro ne peut être ni capitaine d'équipe ni capitaine au jeu le capitaine d'équipe peut céder ses droits et privilèges afférents à sa fonction, pour jouer en tant que libéro redésigné.</p> <p>Puisque le capitaine était déjà inscrit sur la feuille, l'ordre des actions aurait dû se faire comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. remplacement du capitaine d'équipe pour un autre joueur par un remplacement régulier avant que le match ne commence. 2. demande du coach de nommer un nouveau capitaine d'équipe. 3. re-désignation d'un nouveau libéro. 4. demande de l'arbitre que le nouveau libéro change son maillot pour celui du libéro (ou revêt une vareuse ou veste faisant partie de l'équipement réserve). 5. demander au marqueur de : <ul style="list-style-type: none"> - ré-enregistrer le capitaine d'équipe de base comme le nouveau libéro redésigné (pour remplacer le libéro original, - enregistrer le nouveau capitaine d'équipe. <p>Les détails de ces ré-enregistrements /re-désignations doivent être inscrits dans la case REMARQUE de la feuille de match.</p> <p style="text-align: right;">Règles 5 , 19.1.5 , 19.2, 19.3.2.8</p>
---	---

<p>5.16</p> <p>Suite à deux faibles réceptions de l'équipe A, le coach de celle-ci change le libéro de la position 6 sur le terrain et l'envoie immédiatement sur le terrain à la position 5 (sans aucun échange de jeu entre les deux remplacements).</p> <p>Le 2nd arbitre ne l'a pas signalé.</p> <p>Cependant, le 1er arbitre l'a vu. Il autorisa le service et après la frappe de service, il siffla une faute de position de l'équipe A en réception.</p> <p>Le 1er arbitre a-t-il raison ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre est correcte.</p> <p>Aucune faute n'a été commise tant que le ballon n'a pas été frappé.</p> <p>En général, la tâche de siffler une faute de position de l'équipe en réception est incluse dans les responsabilités du 2nd arbitre.</p> <p>Mais dans ce cas-ci, puisque le libéro n'a pas le droit d'être sur le terrain durant cet échange (et que l'échange commence au moment de la frappe de service) et puisque le 2nd arbitre n'a pas signalé l'échange du libéro fautif ; le 1er arbitre ne peut valider une action illégale et doit aider son 2nd en sifflant la faute.</p> <p>Dans les matchs où il y a un (assistant) marqueur, c'est à il/elle qu'incombe l'obligation de suivre les changements du libéro.</p> <p>Dans ce cas, après la frappe du service, c'est à il/elle de presser le « buzzer » pour signaler qu'une faute a été commise.</p> <p>Règles 19.3.2.1, 19.3.2.2, 19.3.2.3 , 23.2.3</p>
<p>5.17</p> <p>Après la fin d'un échange, le libéro a été changé par un joueur. L'arbitre siffla l'engagement de l'échange suivant. Après le service, une balle pénétra sur le terrain et le 1er arbitre siffla une « double faute ».</p> <p>Avant le coup de sifflet qui engage le nouvel échange de jeu, le libéro tenta de remplacer le joueur se trouvant à la position 6.</p> <p>Le 2nd arbitre le rappela.</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 2nd arbitre n'était pas correcte.</p> <p>Il est vrai qu'un échange se termine par l'attribution d'un point à l'une des deux équipes.</p> <p>Puisque l'échange fut annulé, l'échange n'a pas eu lieu entre les deux remplacements, mais les arbitres ne sont pas autorisés à prévenir une équipe qu'elle va commettre une faute.</p> <p>Au service suivant l'assistant-marqueur devrait actionner le buzzer et l'équipe devrait perdre 1 point et le service pour avoir été en position fautive.</p> <p>Règle 19.3.2.1</p>
<p>5.18</p> <p>Le libéro d'une équipe se blessa durant le jeu, et le 2è arbitre autorisa le médecin, en présence du coach, à entrer sur le terrain afin de vérifier la gravité de la blessure.</p> <p>Ils décidèrent de sortir le libéro du terrain et de remettre le joueur arrière remplaçant au jeu.</p> <p>Après qu'il fut conduit hors du terrain, le libéro déclara qu'il avait récupéré et insista pour retourner jouer.</p> <p>Les arbitres autorisèrent le libéro à remonter sur le terrain et à poursuivre le match.</p> <p>Etait-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>Non, ils n'auraient pas dû l'autoriser.</p> <p>Bien qu'il s'agisse d'un cas de blessure, le libéro pouvait être changé par un changement régulier.</p> <p>Aussi, le libéro a toujours le droit de participer au match jusqu'à ce qu'il ou elle soit déclaré incapable de jouer (R19.4.2).</p> <p>Donc cette situation était une faute parce que 2 changements ont été effectués sans aucun échange complet entre eux.</p> <p>Règle 19.3.2.1, 19.3.2.8</p>

<p>5.19</p> <p>Le libéro de l'équipe A se blesse à un moment crucial du match. Le coach souhaite immédiatement une re-désignation et le joueur ayant été sorti pour le libéro quitte le banc pour entrer sur le terrain comme nouveau libéro.</p> <p>Est-ce autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Les arbitres n'auraient pas dû autoriser cela. La formulation de la règle fait en sorte de protéger les équipes de stratégies de « fausses blessures ». Par exemple, une fois que ce nouveau libéro se trouvera en position 4, qui pourra le/la remplacer ? Personne. L'équipe sera donc incomplète. Pour cette raison la procédure suivante doit être appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'équipe possède deux libéros, le coach peut remplacer immédiatement le libéro actif blessé par le second libéro. Si le second libéro se blesse à son tour, le coach peut re-désigné un libéro parmi les joueurs qui ne sont pas sur le terrain au moment de la re-désignation à l'exception du joueur dont le libéro a pris la place. • Si l'équipe n'a qu'un seul libéro, la procédure est la même que dans le cas où le second libéro se blesse : <p>Le libéro blessé doit être remplacé par un joueur et ce de manière régulière après quoi, il sera re-désigné comme le nouveau libéro. Il ne peut entrer sur le terrain qu'après un échange de jeu terminé.</p> <p>Règles 15.6.2, 19.3.2.1, 19.3.2.2, 19.3.2.8</p>
<p>5.20</p> <p>Le libéro de l'équipe A se blesse au bras pendant le match et un nouveau libéro a été désigné. Le libéro blessé reste assis sur le banc pour le restant du match. Est-ce que cela est autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Les joueurs qui ne peuvent pas participer à la session d'échauffement, ne peuvent pas être inscrits sur la feuille de match, par conséquent ils ne peuvent pas s'asseoir sur le banc de leur équipe. Cependant, dans le cas où une blessure intervient plus tard dans le match, le joueur était capable de marcher et ne pas provoquer une obstruction et/ou un danger pour les équipes. Ce dernier point est un point crucial dans cette règle. Dans cette situation, le joueur peut recevoir la permission de rester sur le banc. Si le joueur doit être soigné, le docteur de l'équipe doit placer le joueur derrière le banc ou dans une zone de sécurité en dehors de l'aire de contrôle.</p> <p>Fig.1a et Définitions Règle 19.3.2.8</p>

<p>5.21</p> <p>Pendant un match, le libéro entre sur le terrain pour l'équipe A au score de 11 :11 et le libéro est en position 5. A ce moment, un joueur de l'équipe B est sanctionné pour une conduite grossière et l'équipe A gagne un point et le service.</p> <p>L'équipe A doit alors effectuer une rotation.</p> <p>Réalisant que cela oblige l'équipe à échanger à nouveau le libéro dans le même arrêt de jeu, les arbitres ont autorisés cet échange.</p> <p>Est-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision est correcte. L'équipe qui gagne un point et le service, doit faire une rotation. Normalement, l'échange successif de libéro doit être fait entre deux échanges de jeu.</p> <p>Cependant, dans ce cas, cela est considéré comme un échange de jeu.</p> <p style="text-align: right;">Règle 19.3.2.1</p>
<p>5.22</p> <p>Durant le 2nd set d'un match, le libéro se plaint d'être malade. Le médecin de l'équipe constate qu'il a 40,5°C de température, provoquée par une infection virale aigue et a estimé qu'il ne pouvait plus continuer à jouer dans ce match.</p> <p>Dans cette circonstance, est-il permis de re-désigner un nouveau libéro ?</p>	<p>Décision</p> <p>Si l'équipe possède 2 libéros, en cas de maladie ou de blessure le Libéro actif peut être changé par le 2nd libéro. Dans le cas d'un seul libéro ou si le 2nd libéro se blesse alors qu'il est sur le terrain il peut être changé par une procédure de re-désignation.</p> <p style="text-align: right;">Règle 19.3.3.1</p>
<p>5.23 (5.24)</p> <p>Avant le début du match, le marqueur inscrit le nom et le n°9 du libéro dans la liste des 12 joueurs de l'équipe A. Dans la case prévue pour l'inscription du libéro, le marqueur inscrit le n°15 comme libéro. Le coach et le capitaine d'équipe signe la feuille comme cela.</p> <p>Au score de 15-10 pour l'équipe A au 1^{er} set, le marqueur constate son erreur.</p> <p>Quelle est la décision à prendre ?</p>	<p>Décision</p> <p>C'est une erreur administrative et cela n'a pas de conséquence pour l'équipe.</p> <p>Le marqueur doit corriger le n° en l'inscrivant dans la case « remarque ».</p> <p style="text-align: right;">Règle 19.1.2</p>
<p>5.24 (5.25)</p> <p>Lors du 1^{er} set d'un match, le libéro de l'équipe A joue avec un maillot aux mêmes couleurs et au même design que le reste de l'équipe.</p> <p>Le set se termine à 25-21 pour son équipe.</p> <p>Avant le début du deuxième set, le coach de l'équipe adverse proteste contre cette situation et le résultat du set.</p> <p>Qu'elle est la bonne décision ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le fait que le maillot ne soit pas le bon n'a aucune influence sur le jeu. Le résultat du premier set ne doit pas être annulé.</p> <p>Le libéro doit néanmoins changer son maillot.</p> <p style="text-align: right;">Règle 19.2</p>
<p>5.25 (5.26)</p> <p>Dans un match, le coach décide de remplacer le libéro actif n°1 par le second n°7. Il envoie le second libéro avec la plaquette n° 7 dans la zone de remplacement, où le remplacement fut fait comme un remplacement normal.</p> <p>Le 2^{ème} arbitre informe le marqueur d'inscrire ce fait dans la case remarque de la feuille de match.</p> <p>Cette procédure est-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le changements des libéros doivent se faire dans la zone de changement des libéros sans aucune formalité et sans plaquette.</p> <p>Un Libéro peut être changé librement par l'autre libéro pour autant qu'il y ait un échange de jeu complet entre 2 changements.</p> <p style="text-align: right;">Règles 19.3.2.1, 19.3.2.2, 19.3.2.7, 19.3.2.8</p>

<p>5.26 (5.27)</p> <p>Deux joueurs tentent de contrer un attaquant opposé et sautent au filet. Entre ces deux joueurs, le libéro saute également mais n'arrive à aucun moment avec aucune partie de son corps à hauteur du sommet du filet. Néanmoins, le 2nd arbitre siffle une tentative de contre. Cette décision est-elle correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision n'était pas correcte. Du fait que le libéro ne soit pas parvenu à atteindre à aucun moment et avec aucune partie de son corps la partie supérieure du filet, son saut ne peut être considéré comme une tentative de contre.</p> <p>Règles 14.1.1, 14.1.2, 14.1.3</p>
<p>5.27 (nouveau cas)</p> <p>L'équipe A utilise 2 libéros. AU 2nd set le libéro actif est expulsé. Le coach souhaite re-désigner un libéro. Est-ce autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci n'est pas autorisé. L'expulsion rend le libéro incapable de jouer. Même si l'échange par le 2nd libéro est possible. L'équipe doit jouer le reste du set avec 1 seul libéro. Dans le set suivant, le libéro expulsé peut de nouveau rejouer. Si la sanction avait été une disqualification l'équipe aurait du jouer avec un seul libéro pour le reste du match.</p> <p>Règle 19.3.2.2, 19.3.2.8, 19.4.1.1, 19.5</p>
<p>5.28 (nouveau cas)</p> <p>Le seul libéro d'une équipe ne jouait pas bien. Le coach le déclara incapable de jouer et voulu re-désigné un nouveau libéro. Qui peut être re-désigné comme libéro et quand ?</p>	<p>Décision</p> <p>A l'exception du joueur ayant pris la place du libéro, n'importe lequel des joueurs sur le banc au moment de la re-désignation peut être le nouveau libéro. Le libéro de départ ne pourra revenir jouer durant le match. Le joueur ayant pris la place du libéro est exclu de cette re-désignation car son équipe pourrait devenir incomplète lorsque le libéro devra quitter le jeu. Il n'y aura plus de joueur réglementaire pour jouer en zone avant. Néanmoins si le coach souhaite utiliser ce joueur il devra le remplacer par un remplacement légal.</p> <p>Règle 19.3.2.8, 19.4.2.1, 19.4.2.4</p>
<p>5.29 (nouveau cas)</p> <p>Le joueur n°6, prêt pour jouer, entre dans la zone de remplacement. Le marqueur a reconnu ce remplacement en actionnant le buzzer. A ce moment le coach change d'avis et impose au joueur de retourner dans la zone d'échauffement. Le remplacement doit-il être appliqué, et quelle est la procédure correcte dans cette situation ?</p>	<p>Décision</p> <p>La demande de remplacement était correcte et l'action du marqueur également. Par cette demande de remplacement le jeu a été interrompu. Il n'est pas obligatoire d'imposer le remplacement, mais la procédure ayant causé un retard, celui-ci doit être sanctionné.</p> <p>Règle 15.10.3a, 15.10.3c, 16.1.1, 16.2</p>

<p>5.30 (nouveau cas)</p> <p>Après le coup de sifflet de l'arbitre autorisant le service, un joueur entre dans la zone de remplacement. Le marqueur ignore cette action ne presse pas le buzzer et le jeu n'est pas interrompu.</p> <p>A la fin de l'échange, le 2nd arbitre demande au marqueur d'inscrire sur la feuille de match cette « demande non-fondée ».</p> <p>Est-ce une procédure correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La procédure était justifiée. C'est le cas typique d'une demande non-fondée qui doit être enregistrée sur la feuille de match. Si cette situation de demande non-fondée est répétée une sanction de retard de jeu sera appliquée.</p> <p>Règles 15.11.1.1, 15.11.2, 16.2</p>
<p>5.31 (nouveau cas)</p> <p>Le 1^{er} arbitre siffle pour le service alors qu'un joueur remplaçant s'approche de la zone de remplacement. Le marqueur ne prête pas attention au coup de sifflet de l'arbitre et actionne le buzzer pour acquiescer à la demande de remplacement. Le joueur, réalisant qu'il était en retard, retourne vers le banc. Le jeu fut interrompu et le joueur entra alors dans la zone de remplacement pour effectuer celui. Quelle est la procédure correcte à appliquer dans ce cas?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1^{er} arbitre doit arrêter l'échange. Même s'il n'y avait pas de « réelle » demande de remplacement, le jeu fut interrompu et l'équipe devrait être sanctionnée d'un retard de jeu. Avec le nouveau système de « remplacement rapide » le marqueur doit être attentif aux demandes de remplacement. C'était une faute du marqueur que d'avoir actionné le buzzer sans une demande légitime de remplacement.</p> <p>Règles 15.10.3a, 15.10.3c, 16.1.5, 16.2</p>

CHAPITRE 6 - CONDUITE DES PARTICIPANTS

<p>6.1</p> <p>Durant un match, un joueur dégoûté shoota dans le ballon après la fin de l'échange. Le 1er arbitre avertit le joueur pour un comportement incorrect mineur.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Décision correcte du 1er arbitre. De telles inconduites légères doivent être maîtrisées par le 1er arbitre.</p> <p>Si, par contre, le shoot s'avère dangereux pour les joueurs, officiels ou spectateurs ou qu'il s'agit d'une attitude grossière, le 1er arbitre a l'autorité pour juger l'action en tant que telle et sanctionner le joueur d'une carte jaune.</p> <p>Le marqueur enregistrera la conduite grossière sous le numéro du joueur dans la case des sanctions de la feuille de match prévue à cet effet.</p> <p>Bien que le 1er arbitre puisse donner un avertissement verbal à un joueur pour comportement incorrect mineur ou un avertissement au capitaine au jeu pour légers comportements incorrects successifs ; le 1er arbitre a l'autorité pour appliquer immédiatement les sanctions lorsqu'une inconduite est jugée sérieuse.</p> <p>Règles 21.1 , 21.2</p>
<p>6.2</p> <p>Durant le 4e set très disputé, le passeur fit une passe extraordinaire qui trompa complètement les bloqueurs adverses. L'attaquant smasha la balle au sol avec détermination. Tandis que les bloqueurs dupés tentaient de bloquer, le passeur adverse tira intentionnellement sur le bas du filet afin de faire croire à l'arbitre que l'attaquant avait touché le filet. Le 2nd arbitre remarqua cette tentative de tromperie et siffla une faute de filet au profit de l'équipe en attaque. Le 1er arbitra donna ensuite un avertissement au joueur ayant tiré le filet.</p> <p>Etait-ce la sanction correcte pour lui ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre n'était pas correcte.</p> <p>L'échange aurait du être gagné par l'équipe en attaque conséquence du contact avec le filet du joueur adverse, interférant avec le jeu.</p> <p>Le passeur adverse aurait du ensuite recevoir une sanction (carte jaune : point et service à l'adversaire) pour conduite grossière pour avoir tenté de tromper les arbitres.</p> <p>Règles 21.2.1 , 21.3</p>
<p>6.3</p> <p>Durant un match, le coach A se leva à la fin d'un échange de jeu et agita les bras de telle manière qu'on pouvait comprendre son dégoût face à la décision de l'arbitre.</p> <p>Cela est-il autorisé ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le coach devrait être autorisé à exprimer certaines réactions normales.</p> <p>Si une réaction est considérée comme un comportement incorrect mineur, le 1^{er} arbitre devrait donner un avertissement.</p> <p>En cas de répétition, le coach devrait être pénalisé par une carte jaune pour conduite grossière.</p> <p>Si cela se passe durant un échange de jeu, la sanction sera donnée à la fin de l'échange et complémentaiement au résultat de celui-ci.</p> <p>Dans certaines compétitions mondiales, des Dispositions Spécifiques d'Arbitrage peuvent prévoir des sanctions complémentaires.</p> <p>Règles 5.2 , 21.1 , 21.2 , 21.3</p>

<p>6.4</p> <p>Entre les sets d'un match, le joueur n° 3 de l'équipe A fit une remarque déplacée envers un officiel et une pénalisation pour conduite grossière fut donnée par le 1er arbitre.</p> <p>L'équipe A était au service pour le prochain set.</p> <p>Quelle devait être la réaction adéquate du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Les sanctions données entre les sets d'un match sont examinées avant le début du set suivant. Donc, avant le premier service, le 1er arbitre doit signaler la pénalisation et la perte de l'échange pour l'équipe A. L'équipe recevant gagne ainsi un point, effectue une rotation et sert.</p> <p>Règle 21.5</p> <p>Si un événement justifie une pénalisation pour les deux équipes, <u>l'équipe au service</u> est pénalisée en premier lieu, et puis l'équipe recevant.</p> <p>La liste ci-après est le résumé des différentes infractions pouvant se produire entre les sets. Les pénalisations éventuelles doivent être enregistrées sur la feuille de match.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement envers un joueur de l'équipe au service. Aucune pénalité. 2. Avertissement envers un joueur de l'équipe en réception. Aucune pénalité. 3. Pénalisation envers l'équipe au service. L'équipe en réception gagne un point et reçoit le service 4. Pénalisation envers l'équipe en réception. Point accordé à l'équipe au service. 5. Pénalisation envers chaque équipe (les 2) – peu importe l'ordre de celles-ci : <ol style="list-style-type: none"> a. L'équipe au service est pénalisée, point pour l'équipe en réception. b. L'équipe en réception effectue une rotation. Ensuite, l'adversaire gagne un point et prend le service c. L'équipe initialement au service effectue une rotation d'une position, gagne un point, puis se prépare à servir avec le second joueur dans l'ordre de service. Le score est alors de « 1-1 ». <p>Le score est seulement <u>comptabilisé lorsque les 2 équipes ont été pénalisées</u>. Donc, une double pénalisation au score de 24-25 n'implique PAS que le set se termine à 24-26. Le score APRES la double pénalisation sera donc de 25-26</p>
--	--

<p>6.5</p> <p>L'équipe A était en réception. Un réceptionneur de cette équipe réceptionna si maladroitement que le passeur d'atteindre la balle.</p> <p>Par frustration, alors que la balle avait déjà touché le sol le passeur tira sur le bas de filet.</p> <p>Cette action aurait elle du être sanctionnée comme une faute ?</p>	<p>Décision</p> <p>Conformément à la règle 21.3, le 1^{er} arbitre a autorité pour sanctionner un joueur en adéquation avec la sévérité du comportement observé.</p> <p>Tirer sur le filet est une réaction émotive normale qui peut être contrôlée par <i>l'Art d'Arbitrer</i>.</p> <p>Dans certains cas, tirer intentionnellement sur le filet doit être considéré comme une conduite grossière et sanctionné en conséquence.</p> <p>Etant donné que ce cas n'était pas une tentative de tromper l'arbitre durant le jeu, aucune sanction ne devait être appliquée.</p> <p>Règles 21.2, 21 .2.1, 21.3</p>
<p>6.6</p> <p>Un joueur était dérangé par une décision du 1^{er} arbitre à propos d'une touche de balle.</p> <p>Le joueur tira le filet vers le bas et le 1^{er} arbitre lui demanda de reprendre sa position. Le joueur se dirigea ensuite vers le 1^{er} arbitre en criant malgré l'avertissement.</p> <p>Le 1^{er} arbitre considéra cette attitude comme une conduite injurieuse et le sanctionna d'une carte rouge expulsant le joueur pour le set.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1^{er} arbitre apparaît comme étant correcte. Il essaya de résoudre le problème par un avertissement en demandant au joueur de rejoindre sa place pour jouer. Cette demande n'ayant pas été comprise, le 1^{er} arbitre fut obligé d'appliquer la Règle 21.3.</p> <p>Cette règle autorise l'arbitre à sanctionner un joueur en fonction de la faute commise. Pour une attitude grossière il aurait reçu une pénalisation avec point et service pour l'adversaire. Pour une attitude d'un niveau supérieur le joueur devait être expulsé pour attitude injurieuse. Pour une attitude agressive il aurait été disqualifié.</p> <p>Il faut noter qu'une sanction pour attitude grossière donne un point et le service à l'adversaire, tandis que les sanctions pour attitudes injurieuses et agressives n'entraînent aucun point ni changement de service éventuel.</p> <p>Règles 21.1 , 21.2 , 21.3</p>

<p>6.7</p> <p>Un joueur fut expulsé directement du terrain de jeu. L'équipe n'avait reçu ni un avertissement verbal ni une pénalité à ce moment de la rencontre.</p> <p>Qu'aurait du faire le 1^{er} arbitre pour une mauvaise conduite mineure d'un autre membre de cette équipe ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1^{er} arbitre doit normalement prévenir une équipe qu'elle atteint le niveau d'actions sanctionnable. Néanmoins, si une situation claire de conduite injurieuse est commise pour une 1^{ère} fois l'arbitre devra expulser le joueur sans autre sanction préalable.</p> <p>Les sanctions pour mauvaises conduites sont des sanctions individuelles et ne doivent pas tenir compte des autres sanctions encourues par les autres membres de l'équipe.</p> <p>Dès lors 1^e arbitre peut donner des avertissements ou des pénalités à d'autres membres de l'équipe après cette expulsion.</p> <p style="text-align: right;">Règle 21</p>
<p>6.8</p> <p>A la fin de la rencontre lors des remerciements au 1^{er} arbitre, un capitaine eut une attitude anti-sportive qui aurait mérité une sanction durant la rencontre.</p> <p>Quelle doit être la procédure correcte pour le 1^{er} arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Dans tous les cas le joueur doit être sanctionné. Les fédérations nationales peuvent donner des directives spécifiques dans ce cas.</p> <p>Néanmoins, pour les manifestations de la FIVB puisque le match n'est pas considéré comme terminé au dernier coup de sifflet de l'arbitre, l'attitude du capitaine doit être rapportée au Jury et les détails doivent être inscrits dans la case « remarques » de la feuille de match.</p> <p>Le Comité de Contrôle de la FIVB dispose de sanctions applicables, allant jusqu'à la suspension pour cette compétition.</p> <p>Toutes les questions concernant l'éligibilité des joueurs pour les rencontres suivantes doivent être réglées par le règlement spécifique à cette compétition.</p>
<p>6.9</p> <p>Le joueur n°7 fut remplacé par le Libéro et s'assit sur le banc. Il rouspéta bruyamment contre une décision de l'arbitre. Le 1^{er} arbitre le sanctionna d'une pénalité (carte jaune). Le joueur ne s'arrêta pas et applaudit la décision de l'arbitre. Le 1^{er} arbitre l'expulsa. Le joueur expulsé continua sa conduite anti-sportive et fut disqualifié.</p> <p>Quelle est la procédure correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé immédiatement.</p> <p>Pour ce faire il doit changer le Libéro et être remplacé de manière régulière. Si ce n'est pas possible, l'équipe ne comporte que 5 joueurs réguliers et est déclarée incomplète.</p> <p>Le score au moment de l'expulsion (ou de la disqualification) doit être enregistré.</p> <p style="text-align: right;">Règle 6.4.3 , 15.8</p>

CHAPITRE 7 - LES ARBITRES ET LEURS RESPONSABILITES

<p>7.1</p> <p>Un coach était en train de parler et de distraire le marqueur durant le jeu. Le 2nd arbitre lui demanda de ne plus distraire le marqueur.</p> <p>Etait-ce une demande correcte du 2nd arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>Même si le 1er arbitre est le seul à pouvoir avertir ou pénaliser officiellement une situation qui nécessite un avertissement, si le 2nd arbitre remarque une situation qui nécessite un avertissement, il doit le notifier au 1er arbitre qui se doit de réagir.</p> <p style="text-align: right;">Règle 23.3.2.2</p> <p>Néanmoins, dans l'esprit de "l'art de l'arbitrage" si une telle situation peut être résolue par le 2nd arbitre ce sera un avantage pour le jeu qui ne sera pas arrêté et qui n'engendrera pas de sanction.</p>
<p>7.2</p> <p>Le 2nd arbitre indiqua au 1er qu'un joueur réserve était assis dans la zone d'échauffement au lieu d'y être debout ou de s'étirer. Le 1er arbitre avertit le joueur pour une méconduite mineure et lui demanda de se lever. Etait-ce une décision correcte du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>C'était une interprétation incorrecte des règles par l'arbitre. Les joueurs dans la zone d'échauffement ne doivent pas obligatoirement rester debout. D'autre part, les joueurs ne peuvent s'asseoir ou s'appuyer sur des bancs, chaises ou autre matériel situés dans cette zone d'échauffement. La zone d'échauffement est prévue de sorte que les joueurs puissent se préparer pour le jeu.</p> <p style="text-align: right;">Règles 4.2.1, 4.2.3, 24.2.4, 24.2.5</p>
<p>7.3</p> <p>Le coach d'une équipe s'approcha du marqueur et demanda le nombre de Temps-Morts pris par l'équipe adverse. Quelle devrait être la réponse correcte du marqueur ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le marqueur ne devrait pas répondre au coach. En général, les coaches ne sont pas autorisés à demander des informations au marqueur. Si aucun tableau électronique ne donne le nombre de Temps-Morts des équipes les coaches ont le droit de demander au marqueur ce renseignement mais uniquement en ce qui concerne son équipe et à un moment où il ne distrait pas le marqueur et ne retarde pas le jeu.</p> <p style="text-align: right;">Règle 25.2.2</p>
<p>7.4</p> <p>Le capitaine au jeu demanda au 1er arbitre une interprétation sur un incident de jeu. L'explication sembla satisfaire le capitaine au jeu. A la fin de la rencontre, perdue par cette équipe, le capitaine demanda pour émettre des réserves sur la feuille de match. Le 1er arbitre refusa. Etait-ce une décision correcte du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre avait raison. Au moment de l'incident, le capitaine de jeu n'a pas fait mention verbale d'une protestation officielle (émettre des réserves)</p> <p style="text-align: right;">Règles 5.1.2.1, 5.1.3.2, 23.2.4</p>

<p>7.5</p> <p>Lors d'un match score était de 23-23 dans le 3ème set. Le 2nd arbitre sanctionna l'équipe A d'une faute de position. L'équipe A protesta mais la protestation n'a pas été acceptée. Au service suivant, et au score de 24-23 pour B, le 2nd arbitre siffla une 2ème fois une faute de position contre l'équipe A et attribua ainsi le set à l'équipe B. De nouveau le capitaine A protesta auprès des 2 arbitres. Après quelques discussions, 1er arbitre reconnu que les 2 fautes sifflées n'existaient pas. Il décida tout de même que le set était terminé et qu'aucune correction ne pouvait encore être apportée. En dépit des protestations les arbitres continuèrent en commençant le 4ème set. Le capitaine de l'équipe A rapporta cet officiellement cette protestation à la fin de la rencontre. Quelle est la décision correcte du 1er arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était incorrecte. Les arbitres sont autorisés à corriger leur décision concernant l'application des règles. Le 1er arbitre aurait du corriger les fautes du 2nd arbitre et le match aurait du reprendre à 23-23. Dans les compétitions mondiales de la FIVB, le Comité de Contrôle aurait corrigé cette erreur évidente.</p>
<p>7.6</p> <p>Un coach pressa le buzzer et fit le geste de demande de Temps-Mort. Le 2nd arbitre instinctivement siffla mais se rappela immédiatement que cette équipe avait déjà utilisé ses 2 Temps-Morts. Il rappela ensuite les équipes sur le terrain et ne sanctionna pas l'équipe d'une "demande non-fondée" car le retard fut minime. A ce moment le coach signala avec ses mains qu'il désirait procéder à un changement. Le 2nd arbitre n'accepta pas et rejeta le remplacement comme étant une "demande non-fondée" et le jeu continua. Le 2nd arbitre était-il correct en agissant de la sorte?</p>	<p>Décision</p> <p>Les actions et décisions du 2nd arbitre étaient incorrectes. Il est responsable des autorisations des interruptions et doit en contrôler le nombre. Quand le 2nd arbitre siffla au signal du coach, il aurait du savoir que ce coach n'avait plus droit à un Temps-Mort et aurait du simplement rejeter la demande sans siffler. A partir du moment où le retard était bref il aurait eut raison de faire poursuivre le jeu sans autre conséquences. D'autre part, la demande de remplacement, faites durant une interruption entre deux échanges aurait du être accordée comme un remplacement légal.</p> <p>Règles 15.1, 15.2.1, 15.11, 16.1, 16.2, 24.2.6, 24.2.7</p>

<p>7.7</p> <p>Au début d'un set, le coach A remis sa fiche de position. Le 1er arbitre invita les équipes à entrer sur le terrain.</p> <p>Après ce signal, les joueurs prirent position sur le terrain tandis que les adversaires restaient autour de leur coach près du banc. Le 1er arbitre signala à nouveau qu'ils devaient entrer sur le terrain. Le coach B semblait observer la position des joueurs adverses et remis ensuite sa fiche de position au 2nd arbitre.</p> <p>Le 1er arbitre sanctionna le coach B d'un retard de jeu. Le coach A protesta car pour lui il aurait du être sanctionné d'une "conduite grossière" qui leur aurait accordé 1 point.</p> <p>Quelle aurait du être la correcte application des règles dans ce cas ?</p>	<p>Décision</p> <p>Le 1er arbitre commit la 1ère erreur en invitant l'équipe A à entrer sur le terrain avant que le coach B n'ait remis sa fiche de position au 2nd arbitre.</p> <p>A partir du moment où l'équipe A se trouvait sur le terrain, le retard de jeu donné par le 1er arbitre était certainement correct.</p> <p>Par contre s'il était évident que le coach B a tiré profit de cette situation pour remplir sa fiche de position, il aurait du être sanctionné (avertissement) et l'équipe A aurait reçu le service et 1 point.</p>
<p>7.8</p> <p>Durant un Temps-Mort, le coach rejoignit toute son équipe au bout de la zone libre proche de la zone d'échauffement.</p> <p>Les arbitres n'ont rien fait pour empêcher cela. Etait-ce correct ?</p>	<p>Décision</p> <p>La Règle 15.4.2 prévoit que l'équipe doit se trouver dans la zone libre et proche du banc durant un Temps-Mort.</p> <p>Dès lors le 2nd arbitre aurait du inviter l'équipe à se déplacer prêt de leur banc.</p> <p style="text-align: right;">Règle 15.4.2</p>
<p>7.9</p> <p>Après un échange les joueuses essayaient de repérer une tâche d'humidité sur le sol.</p> <p>L'assistant-coach s'approcha de la ligne de côté pour les aider à repérer cette tâche.</p> <p>Le 1er arbitre appela la capitaine en lui demandant de signaler à l'assistant-coach qu'il devait rester assis sur le banc.</p> <p>Etait-ce une décision correcte du 1^{er} arbitre?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte.</p> <p>L'assistant-coach est autorisé à s'asseoir sur le banc mais ne peut intervenir dans le match.</p> <p>Seul le coach peut se déplacer le long de la ligne de côté en dehors de la ligne de restriction des coaches.</p> <p style="text-align: right;">Règles 5.2.3.4, 5.3.1</p>

<p>7.10</p> <p>Après un échange de jeu le coach demanda au 2nd arbitre si la joueuse au service était correcte. Le 2nd arbitre regarda la feuille de match et signala que c'était la joueuse correcte qui s'apprêtait à servir. Le 1er arbitre continua le match.</p> <p>Etait-ce la procédure correcte de la part des arbitres ?</p>	<p>Décision</p> <p>La procédure n'était pas correcte. Le seul membre de l'équipe autorisé à parler aux arbitres est le capitaine en jeu. Donc le coach n'est pas autorisé à parler au 2nd arbitre. Le 1er arbitre aurait du appeler la capitaine et lui demander de rappeler au coach qu'il n'a pas le droit de questionner les arbitres.</p> <p>Règle 5.1.2</p>
<p>7.11</p> <p>Le coach B demanda un Temps-Mort. Le 2nd arbitre siffla pour accorder ce T-M. Le 1er arbitre n'ayant pas entendu le coup de sifflet autorisa le service de l'équipe A. Le 2nd arbitre siffla à nouveau pour autoriser le T-M slovaque. Dans la confusion le 1er arbitre sanctionna l'équipe B d'un retard de jeu. Plus tard dans le set un serveur de l'équipe B fut sanctionné d'un retard de jeu. Cette 2nde sanction était donc une pénalisation qui donna 1 point à l'équipe A. Ce point pour l'équipe A était le 24ème point ce qui leur donna une balle de match, qu'ils gagnèrent. L'équipe B protesta de manière véhémente contres ces sanction de "retard de jeu"</p> <p>Ces protestations étaient-elles justifiées?</p>	<p>Décision</p> <p>L'équipe B avait de bonnes raisons de protester. En l'occurrence il y avait eut des incompréhensions entre les arbitres et les équipes n'auraient pas du être pénalisées. Dans ces circonstances, seule la seconde sanction aurait du être appliquée et être un avertissement pour retard de jeu. Dans ce cas l'équipe B n'aurait jamais protesté. D'autre part l'équipe B aurait du émettre des réserves officielles lors de l'application du 1er retard de jeu. En ne le faisant pas ils ne pouvaient plus protester contre la décision du 1er arbitre</p> <p>Règle 5.1.2.1</p>

CHAPITRE 8 - CAS SPECIAUX

<p>8.1</p> <p>Durant un match une équipe A jouait rapidement et en puissance. L'équipe B ralentissait volontairement le tempo du jeu de l'équipe A.</p> <p>Quelle aurait du être l'attitude des arbitres ?</p>	<p>Principe</p> <p>"Tempo" est un élément très délicat en volleyball. Chaque équipe a son tempo optimum.</p> <p>Tempo ne figure pas dans les règles, mais son contrôle est un des facteurs clé de la performance d'un bon arbitre.</p> <p>Un tempo raisonnable doit permettre au match d'être joué à un haut niveau. Dès lors l'arbitre devrait garder un tempo constant à la rencontre sans ralentissement du jeu. L'arbitre ne devrait jamais admettre des interférences extérieures pour retarder le tempo du jeu et diminuer ainsi la performance d'une équipe. C'est un autre "art" de l'arbitrage.</p>
<p>8.2</p> <p>Dans une rencontre, une serviette d'une des joueuses de l'équipe A tomba de son uniforme sur le sol entre 2 contreuses de l'équipe B.</p> <p>Le jeu continua et l'équipe A gagna l'échange.</p> <p>Quelle est la correcte application des Règles dans ce cas ?</p>	<p>Décision</p> <p>Ceci est à l'appréciation du 1er arbitre qui doit juger du degré d'influence de la serviette sur le jeu. A partir du moment où la serviette tombe entre deux joueuses au contre de l'équipe adverse, la serviette peut avoir une influence sur l'échange et causer une blessure. Si le 1er arbitre juge la situation dangereuse il devrait immédiatement arrêter l'échange et autoriser un nouvel échange. Si par contre l'échange est terminé et que la serviette perdue n'a aucune influence il n'est pas nécessaire de faire rejouer l'échange. Si cette action avait été intentionnelle ou si elle se répétait, d'autres sanctions devraient être appliquées.</p> <p style="text-align: right;">Règle 17.2</p>
<p>8.3</p> <p>Au score de 9-7 dans le 3ème set d'une rencontre, l'éclairage de la salle est tombé en panne. Durant le set un joueur de base a été disqualifié pour la rencontre.</p> <p>La rencontre a repris sur un autre terrain de jeu. La Règle 17.3.2.2 stipule qu'un set interrompu et repris sur un autre terrain doit l'être avec les mêmes joueurs de base.</p> <p>Quelle est la bonne application des règles compte tenu de la disqualification et de sa présence dans le 6 de base.</p>	<p>Décision</p> <p>Quand un set est rejoué ni un joueur expulsé ni un disqualifié n'est autorisé à participer au jeu.</p> <p>Un autre joueur ne faisant pas partie de l'équipe de base de ce set doit prendre la place.</p> <p>Toute autre sanction qui aurait été donnée durant le set interrompu et figurant sur la feuille de match doivent être conservée et reportée pour le set rejoué.</p>

<p>8.4</p> <p>Durant le 2ème set d'une rencontre, le score au marquoir, qui n'était pas visible par les spectateurs, n'était pas correct. Immédiatement l'entraîneur B contesta le score, l'arbitre et le comité de contrôle. Il a été soutenu par le chef de la délégation de l'équipe B qui se rendit à la table du comité de contrôle quittant donc son siège de spectateur réservé aux chefs de délégation. Le 1er arbitre en sifflant appela le capitaine au jeu de l'équipe B, pour lui signifier qu'il sanctionnait son coach d'une pénalité pour conduite grossière. Bien que la capitaine fût tenue d'informer son coach, elle ne le fit pas. En outre et dans la confusion qui en résulte, le 2ème arbitre a manqué la sanction de l'entraîneur B et la pénalité n'a pas été inscrite sur la feuille de match. Au même moment, les membres du comité de contrôle sans même qu'une demande ait été faite au niveau « conférence des juges » ont déterminé que le score au marquoir n'était pas correct. En outre le marqueur était fautif mais l'assistant marqueur était d'accord avec le membre du comité de contrôle et le coach B. Le score fut corrigé et la partie continua sans aucune mention de l'incident sur la feuille de match.</p> <p>Comment cet incident aurait-il du être traité ?</p>	<p>Décision</p> <p>La première erreur provient du marqueur. Règle 25.2.2.1</p> <p>La seconde provient du préposé au marquoir. La troisième étant que l'assistant marqueur n'a pas vérifié avec le marqueur principal pour être certain qu'ils étaient d'accord. Règle 26.2.2.5</p> <p>Le 1er arbitre via son 2nd aurait du s'assurer que la pénalité était bien notée sur la feuille de match. Règle 25.2.2.6</p> <p>La capitaine au de l'équipe B aurait du informer son coach de son comportement, comme elle ne l'a pas fait, elle aurait du être sanctionnée. Règle 21</p> <p>L'attitude du comité de contrôle était incorrecte autorisant le chef de la délégation B à se rendre à la table du comité de contrôle. Le président du jury du match aurait du arrêter la partie en signalant que la conférence des juges permettait de résoudre le problème de score. Il est demandé au président du jury de la rencontre d'inclure le 1er arbitre et le délégué de l'arbitrage à la conférence des juges. Le 2ème arbitre peut être invité, mais n'a pas le droit de vote pour la décision finale. D'autres officiels ayant connaissance des faits peuvent être appelés pour informé la conférence des juges des problèmes. Voir Règles Officielles et Instructions</p> <p>Règles 25.2.2.6 , 25.2.2.7</p>
--	--

<p>8.5</p> <p>Un joueur en réception pour l'équipe A envoya la balle au travers de l'espace extérieur, en dehors des antennes et dans la zone libre de l'équipe B. Le passeur de l'équipe A se précipita sur la balle. En passant prêt du 2nd arbitre il s'accrocha au poteau de manière à tourner plus rapidement et pouvoir atteindre la balle.</p> <p>Le 1er arbitre autorisa le jeu à se poursuivre.</p> <p>Est-ce une décision correcte du 1er arbitre ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision du 1er arbitre était correcte.</p> <p>Aussi longtemps que le joueur n'est pas en contact avec le poteau au moment où il joue la balle, la touche est légale.</p> <p>La phase était à la fois régulière et spectaculaire.</p> <p style="text-align: right;">Règle 9.1.3</p>
<p>8.6</p> <p>Au début d'un set l'équipe A aligne le joueur n°11 en position 6 au lieu du joueur n°15 repris sur la fiche de position.</p> <p>Durant la vérification de cette fiche de position, le 2nd arbitre ne remarque pas cette erreur.</p> <p>Après cette vérification le joueur n°11 est immédiatement changé par le Libéro.</p> <p>Plus tard le Libéro recédera sa place au joueur n°11.</p> <p>Le 1er TMT a lieu au score de 8:5 pour A.</p> <p>Après le TMT le joueur 11 se préparait pour servir.</p> <p>Le 2nd arbitre signala qu'il s'agissait d'un joueur fautif et commença à donner des explications au capitaine en jeu et au coach. Il y eut une longue discussion et le 1er arbitre du descendre de sa chaise.</p> <p>Après avoir vérifié la feuille de contrôle du Libéro, il était évident que le n°11 était au jeu depuis le début du set.</p> <p>Le 1er arbitre décida de retirer tous les points de l'équipe A, les points de l'équipe B étant maintenus et elle reçut le service. Le score était de 5:0 pour B.</p> <p>Après quelques échanges le score passa à 8:5 pour l'équipe B. Le TMT fut à nouveau accordé aux équipes.</p> <p>Etait-ce la procédure correcte que celle utilisée par les arbitres ?</p>	<p>Décision</p> <p>Il s'agit ici d'une situation complexe avec quelques erreurs.</p> <p>La première erreur fut commise au début du set. La position des joueurs de l'équipe A sur le terrain ne concordait pas avec la fiche de position. Le 2nd arbitre n'ayant pas vu cette discordance.</p> <p>La seconde faute se passa après le TMT. En effet l'équipe B devait obtenir un point supplémentaire de pénalité pour la faute de l'équipe A et le score devait être de 6:0 en faveur de B.</p> <p>La 3ème erreur a été d'accorder de nouveau un TMT lorsque le score fut de 8:5 en faveur de B.</p> <p>S'il y avait un "Comité de Contrôle" à ce match, le Président du Jury aurait du contrôler les joueurs présents et la fiche de position</p> <p>Des réserves émises par l'équipe B auraient amené la Jury à accorder le 6ème point de pénalité manqué par les arbitres.</p>

<p>8.7</p> <p>L'arbitre décida d'accorder le service suivant à l'équipe B. Directement il y eut une demande de remplacement du joueur 6 par le 9 de l'équipe A. Mais le 1er arbitre changea sa décision après l'intervention d'un juge de ligne et accorda l'échange à l'équipe A. Réalissant cette situation, le coach A demande pour annuler le remplacement et reprendre la rotation normale Le 2nd arbitre accorda cette demande et le jeu continua avec la rotation originale de la fin de l'échange précédent.</p> <p>Est-ce que cette procédure est correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>A partir du moment où le 1er arbitre change sa décision, qui était à la base du remplacement du joueur de l'équipe A, dans l'esprit des règles la demande du coach d'annulation du remplacement doit être acceptée. Aucun remplacement de joueur ne doit être compté pour cette équipe.</p>
<p>8.8</p> <p>Lors d'un match, le joueur n°6 de l'équipe A n'était pas repris sur la feuille de match. Il participa à l'échauffement et resta dans la zone d'échauffement et sur le banc durant les deux (2) 1ers sets.</p> <p>Au 3ème set il remplaça le joueur n°3. Les arbitres et le marqueur acceptèrent ce changement.</p> <p>Après quelques actions, le marqueur remarqua que le joueur n°6 ne se trouvait pas sur la feuille de match. L'arbitre corrigea le remplacement et retira les points marqués par l'équipe fautive. Les points de l'adversaire étant maintenus. Ceux-ci recevant en plus un point et le service.</p> <p>Etait-ce la procédure correcte ?</p>	<p>Décision</p> <p>La décision de l'arbitre était correcte.</p> <p>Il y a dans cette situation plusieurs erreurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premièrement, le coach et le capitaine devaient remarquer que le joueur n'était pas inscrit dans la liste lorsqu'ils signèrent la feuille de match. • Ensuite, les arbitres et le marqueur auraient du remarquer ce fait lors de la séance d'échauffement. • Le marqueur n'a pas contrôlé la liste des joueurs lors du remplacement. <p>Lorsque l'erreur fut découverte elle a du être traitée comme un remplacement irrégulier.</p> <p>Néanmoins, si cette situation s'était passée dans un set précédent et terminé, l'équipe fautive aurait du perdre ce set. Tous les points marqués depuis l'entrée au jeu du joueur fautif devraient être retirés et l'adversaire devrait recevoir les 25 points.</p> <p>Si cette faute avait été détectée après la fin de la rencontre serait perdue par l'équipe fautive.</p> <p style="text-align: right;">Règle 4.1.3 , 4.2.2 , 15.9</p>

